

---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
du Grand Montauban**

---



## SOMMAIRE

### Table des matières

---

PREAMBULE.....	
ARTICLE 1 : OBJET.....	
ARTICLE 2 : DUREE.....	
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN.....	
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION.....	
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE.....	
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU GRAND MONTAUBAN.....	
6.1 - LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	35
6.2 - ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	42
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN.....	
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	
12.1 - LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT.....	48
12.2 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	49
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION.....	
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	
ANNEXES.....	
<b>FICHE MESURE N°1 : DÉVELOPPER DES LIEUX ET OFFRES D'ACCUEIL.....</b>	<b>52</b>
<b>FICHE MESURE N°2 : DÉVELOPPER L'UNIVERSITÉ DU 3<sup>ÈME</sup> MILLÉNAIRE ET LES FORMATIONS SUPÉRIEURES.....</b>	<b>54</b>
<b>FICHE MESURE N°3 : RÉNOVER, METTRE EN VALEUR ET MODERNISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL DU TERRITOIRE.....</b>	<b>56</b>
<b>FICHE MESURE N°4 : DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS POUR DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL.....</b>	<b>58</b>
<b>FICHE MESURE N°5 : INTÉGRER UN RÉFÉRENTIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....</b>	<b>59</b>
<b>FICHE MESURE N°6 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE NATURELS.....</b>	<b>60</b>
<b>FICHE MESURE N°7 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME D' ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS D' INTENTION.....</b>	<b>61</b>
<b>FICHE MESURE N°8 : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET OPTIMISER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....</b>	<b>62</b>



<b>FICHE MESURE N°9 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.....</b>	<b>64</b>
<b>FICHE MESURE N°10 : RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....</b>	<b>66</b>
<b>FICHE MESURE N°11 : FAVORISER LES FLUX DES PERSONNES ET DES BIENS PAR DES ACTIONS VISANT À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>68</b>
<b>FICHE MESURE N°12 : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE SUR L'ALIMENTATION DURABLE SUR LE GRAND MONTAUBAN.....</b>	<b>69</b>
<b>FICHE MESURE N°13 : DÉVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ÉQUIPEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DES LOISIRS.....</b>	<b>70</b>
<b>FICHE MESURE N°14 : DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC.....</b>	<b>72</b>
<b>FICHE MESURE N°15 : SOUTENIR L'INSERTION DES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DÉDIÉS.....</b>	<b>73</b>
<b>FICHE MESURE N°16 : DÉVELOPPER ET COORDONNER LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE.....</b>	<b>74</b>
<b>FICHE MESURE N°17 : VALORISER LES ENTRÉES DE VILLE ET LES BOULEVARDS ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE-VILLE.....</b>	<b>75</b>
<b>FICHE MESURE N°18 : PRÉSERVER ET REDYNAMISER LES CENTRES-BOURGS ET HAMEAUX DES COMMUNES.....</b>	<b>76</b>



Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par Michel WEILL, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, représentée par Brigitte BAREGES sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Communauté d'Agglomération du Grand Montauban n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :



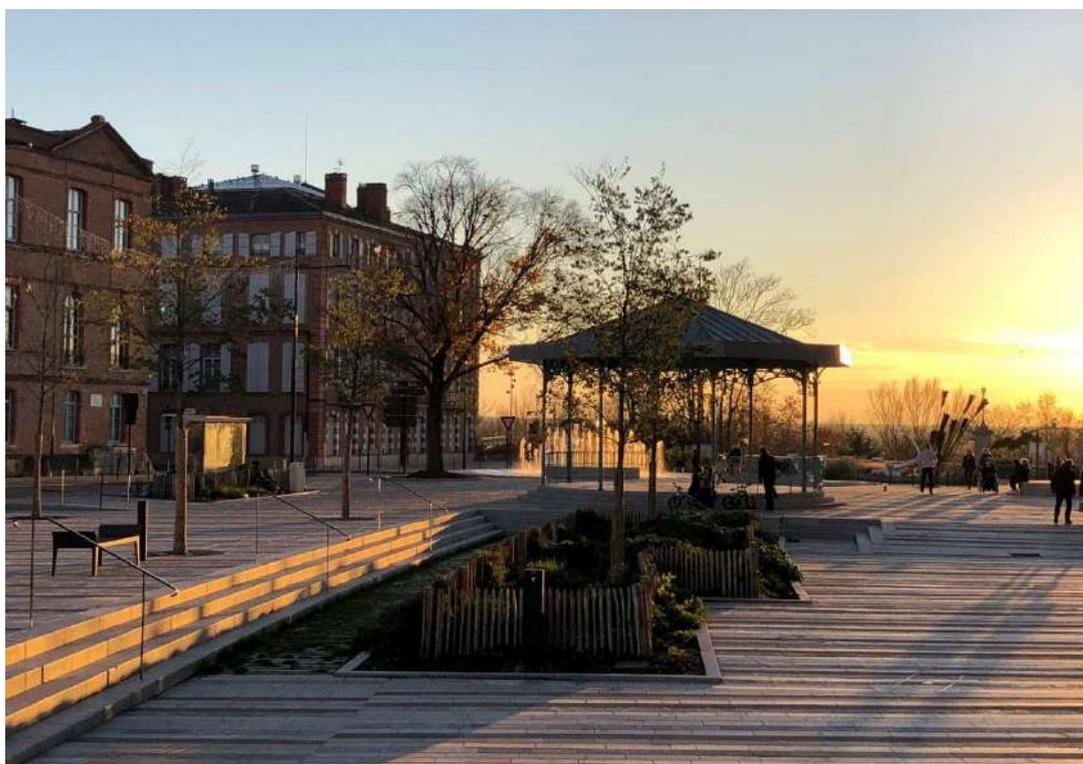
## **PREAMBULE**

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur le Grand Montauban, ce sont ainsi trente-deux projets, d'un montant global de 46,5 millions d'euros, qui ont été soutenus par la Région pour plus de 4,6 millions d'euros dans les différents domaines suivants :

- Patrimoine et culture : aménagements urbains de cœur de ville, restauration de la place Nationale et du pont Vieux à Montauban ; restauration d'un lavoir à Albefeuille-Lagarde ...
- Sport : création du palais des sports Jacques Chirac à Montauban ; création d'un terrain de football à Corbarieu, d'un complexe sportif à Montbeton ...
- Environnement : rénovation énergétique et mise en place d'une chaufferie bois à la salle polyvalente de Lamothe-Capdeville ; rénovation énergétique des écoles de Corbarieu et Villemade ; restructuration des déchetteries et construction d'une recyclerie à Montauban, rénovation énergétique de bâtiments publics (salle des fêtes de Saint-Martial), ...
- Infrastructures : travaux de mise en accessibilité d'établissements culturels, sportifs et scolaires sur toutes les communes ; création d'une halle polyvalente à Escatalens ...



***Allées Mortarieu de Montauban***

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.



Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.



## ARTICLE 1 : OBJET

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le territoire du Grand Montauban, le Département de Tarn-et-Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

## ARTICLE 2 : DUREE

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028**.

## ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN

---

### 1. Présentation synthétique et stratégique

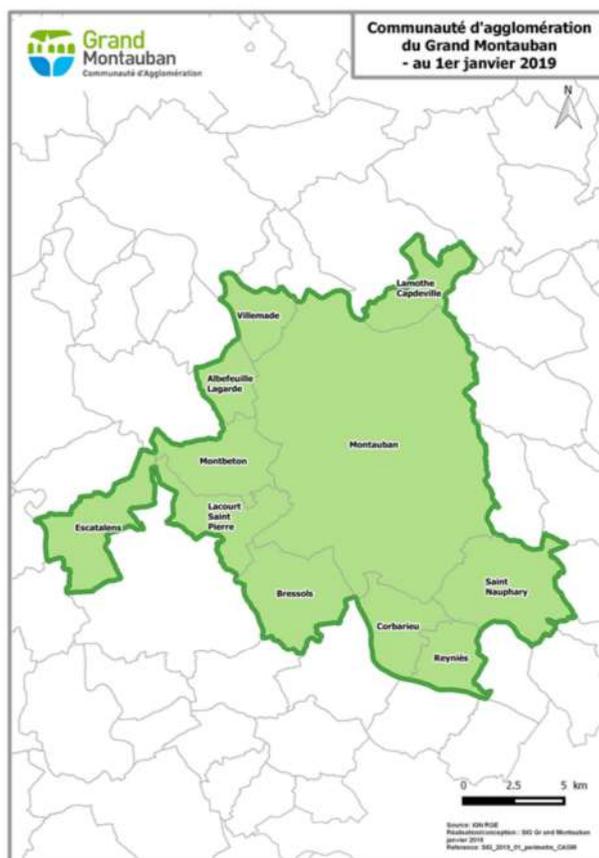
#### ➤ Un territoire à forte croissance

Caractérisé par une attractivité économique et résidentielle forte, le Grand Montauban représente le 2<sup>ème</sup> pôle démographique, économique et d'emploi à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, après la capitale toulousaine.

Ainsi, c'est la catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures qui connaît une hausse régulière, suivie par la catégorie des artisans/commerçants/chefs d'entreprises. A l'opposé, les catégories socio-professionnelles des employés et ouvriers connaît une baisse régulière depuis une dizaine d'années. La croissance de la population entre 2008-2018 atteint environ une moyenne de 9% avec des évolutions variables selon les communes (certaines ont enregistré une forte hausse



de leur population, d'autres une hausse moindre, voire pour certaines communes une légère baisse sur certaines années tels que Corbarieu ou Reyniès). La particularité démographique du bloc territorial est la présence de près de 80% de la population dans la ville-centre dont environ 10% dans les quartiers prioritaires. La population du territoire se compose d'environ 35 % de moins de 30 ans et 27 % des plus de 60 ans, cette dernière catégorie progressant de manière régulière, contrairement à la tranche d'âge des 30-44 ans (20% en 2008 et 17,7% en 2019). L'attractivité de Montauban se confirme au quotidien et rend nécessaire une adaptation de l'offre d'équipements et de services au profit de la population que ce soit en matière d'infrastructures, de logements ou d'accès aux services publics (transport, éducation, santé, culture, ...) ...



### ➤ Un territoire à la croisée de grands axes de communication

Cette forte attractivité repose notamment sur sa situation géographique privilégiée : proximité avec l'agglomération toulousaine, présence des deux axes autoroutiers que sont l'A62 reliant Bordeaux à Toulouse et l'A20 reliant Bordeaux à Limoges et Paris, ou encore présence de réseaux ferroviaires (Toulouse/Paris, Grand Sud).

A cet égard, la perspective de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (GPSO) entre Bordeaux et Toulouse et l'implantation d'une gare multimodale sur le territoire du Grand Montauban constituent une opportunité de développement capitale pour l'Agglomération, son département et au-delà puisque la Ligne à Grande Vitesse concerne plusieurs centaines de milliers d'habitants.

La future gare sur la commune de Bressols et le futur échangeur autoroutier de Lacourt-Saint-Pierre constituent des enjeux essentiels pour le territoire qui, avec le prolongement du Boulevard d'Occitanie, renforceront d'autant plus son attractivité, son développement économique et le besoin d'équipements sur ce secteur.



LA LGV A L'INTERFACE DE LA VILLE DE MONTAUBAN ET DU GRAND PAYSAGE DU TARN ET GARONNE



Le territoire dispose par ailleurs d'une large offre de services pour répondre à la demande de mobilité des administrés au quotidien :

Offre de service des Transports Montalbanais (DSP) :	Transports liO en Tarn-et-Garonne :	Offres de service du Grand Montauban
<p>8 lignes régulières,                      20 lignes à vocation scolaire, réseau péri-urbain, 1 service de Transport à la Demande (TAD),                      1 service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite,                      1 service de navette « marché »,                      1 service de location moyenne et longue durée de vélos : 40 vélos standards, 8 vélos pliants, 47 Vélos à Assistance Electrique, 3 vélos Cargo,                      1 service de stationnement sécurisé pour vélo à la gare Montauban Villebourbon                      1 service de vélos en libre-service : 60 vélos répartis sur 18 stations sur la commune de Montauban (avec projet d'extension).</p>	<p>Cars : 12 lignes régulières qui desservent le Département du Tarn-et-Garonne dont 8 lignes qui passent par la commune de Montauban,                      Train : TER Occitanie sur 3 axes (Montauban – Agen, Montauban – Toulouse, Montauban – Cahors – Brive-la-Gaillarde).</p>	<p>Plateforme de covoiturage de mise en relation,                      Partenariat avec ReézoPouce, 10 parkings-relais ;                      Accompagnement des entreprises dans le cadre de leur Plan de Mobilité d'entreprises,                      Accompagnement des écoles dans le cadre de leur Plan de Mobilité Scolaire,                      Animations « Mobilité » pour promouvoir les offres de mobilité du Grand Montauban (exemple : Centre Hospitalier, clinique, bases militaires, centre universitaire, ...),                      Partenariat avec association des usagers du vélo pour la remise en selle (Vélo-école à destination des enfants et adultes).</p>

➤ **Un territoire alliant qualité de vie et contraintes de développement**

Bien que située dans l'aire métropolitaine toulousaine, l'agglomération reste un territoire « à taille humaine », doté d'un riche patrimoine historique, culturel, architectural et naturel, qui contribue à son attractivité avec :

- Des monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, notamment le Musée Ingres Bourdelle, le pont Vieux, l'église Saint-Jacques, les galeries et le sol de la place Nationale, l'Ancien collège des Jésuites, ... à Montauban ; le château de Verlhaget à Lacourt Saint-Pierre ; le château d'Ardus à Lamothe-Capdeville ; le



- château de Reyniès ; l'église Saints-Fabien-et-Sébastien et le pigeonnier de Bellerive à Villemade ;
- Quatre musées : le Musée Ingres Bourdelle (56 942 visiteurs en 2022), le Muséum d'Histoire Naturelle, le musée de la Résistance et du Combattant, le Musée des Jouets,
  - Le théâtre Olympe de Gouges,
  - La salle de spectacle Eurythmie,
  - La SMAC (Scène de Musiques Actuelles) Le Rio Grande,
  - Le centre culturel La Muse à Bressols,
  - Un Office de tourisme classé, ouvert plus de 314 jours par an, et qui a reçu près de 64 000 visiteurs en 2022 dont 18 000 en juillet-août. L'Office de tourisme détient plusieurs labels qui garantissent la qualité des prestations proposées : Grand Site d'Occitanie, Qualité tourisme (depuis 2013), classé en catégorie 1 (depuis 2019), Accueil Vélo (depuis 2020), Station tourisme (depuis 2021), Pavillon Bleu (depuis 2021),
  - Des jardins publics fleuris : le Jardin des Plantes, le parc et les jardins du Pont des consuls, le Cours Foucault, la Roseraie, le Parc du Treil, le site de Port Canal, ...
  - 130 kilomètres de sentiers balisés, des circuits de randonnée, principalement des chemins de petite randonnée.



*Vue aérienne de Montauban et du pont vieux*

➤ **Un territoire à forte attractivité économique**

Sur le plan économique, l'agglomération est un pôle particulièrement dynamique à l'échelle de la région, avec plus de 8 000 entreprises et 39 614 emplois enregistrés sur l'année 2021.

Le taux de chômage, évalué au second trimestre 2022 à 8,5 % en Tarn-et-Garonne, est actuellement de 8 % de la population active à Montauban contre 8,5 % en 2021 à la même époque.



De par sa proximité avec Toulouse, le Grand Montauban constitue une terre d'accueil de nombreuses entreprises notamment dans les secteurs de l'aéronautique (environ une dizaine d'entreprises, soit près de 300 emplois) ou de l'électronique (près de 500 emplois).

Plus d'une dizaine d'entreprises de sous-traitance aéronautique, telles que Farella, Rabes, Normaero, Sibi, PMV Industrie, Nobrak, Celso, Neotec, ..., totalisent près de 300 emplois, certaines d'entre elles se diversifiant également dans d'autres secteurs (ferroviaire, médical, industrie, ...).

Un pôle électronique au savoir-faire pointu dans des domaines aussi variés que la téléphonie, la géolocalisation ou l'arboriculture, génère près de 500 emplois avec des entreprises comme ITronics, Novatec, Archéan Technologies, Copsonic, Puissance+...

Le soutien aux projets d'innovation est logiquement un axe prioritaire de la politique de développement économique du Grand Montauban, qui accueille et accompagne les jeunes entrepreneurs du territoire au sein de sa pépinière d'entreprises et organise, depuis 2016, un concours à destination des start-up pour promouvoir les « pépites » de demain.

Proches des axes d'accès ou des habitations, plusieurs parcs d'activités permettent aux entrepreneurs de s'installer sur l'agglomération : Albanord, Albasud, Sapiac, Labastide, Villebourbon et les abords du Tarn, les éco-quartiers à Bas-Pays, Médiathèque constituent les principales zones d'activités du territoire, auxquelles il faut ajouter la zone industrielle Laplane sur la commune de Bressols qui est en cours de commercialisation.



## Focus sur la création d'entreprises à Montauban (données 2020)

### Nombre d'entreprises à Montauban

Montauban compte actuellement 5 621 entreprises privées ou publiques. Cela représente un nombre total de 32 973 salariés. Sur l'ensemble de l'année écoulée, 872 nouveaux établissements d'entreprises ont été créés à Montauban

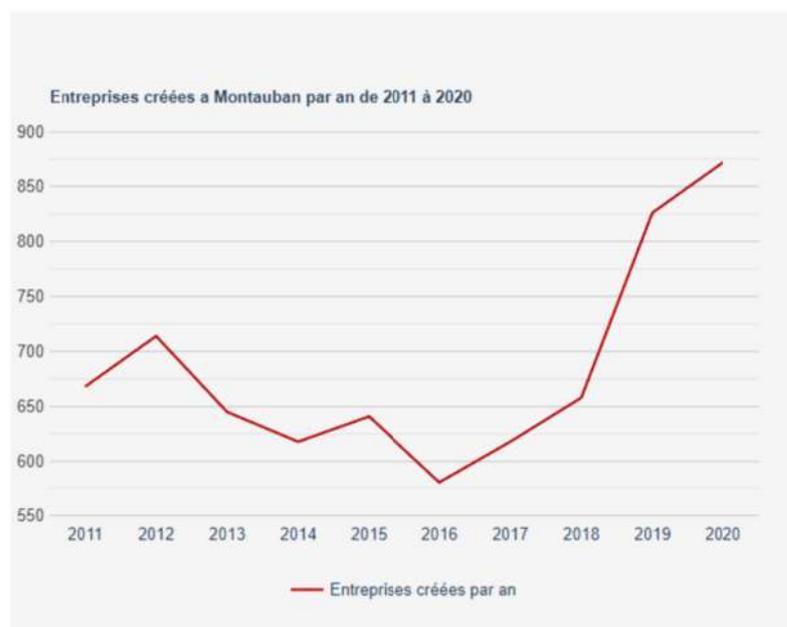
### Nombre de créations d'entreprises par an à Montauban

Sur les 872 créations d'entreprises de l'année 2020 à Montauban, le plus grand nombre d'entreprises créées l'a été dans les métiers du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration avec 300 nouvelles entreprises. Viennent ensuite :

- le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et des activités de service administratif et de soutien avec 163 créations d'entreprises.
- le domaine de la construction avec 118 créations d'entreprises.
- le secteur des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale avec 98 créations d'entreprises.
- d'autres activités de service avec 83 créations d'entreprises.
- le secteur de l'industrie avec 45 créations d'entreprises.
- le secteur des activités immobilières avec 26 créations d'entreprises.
- le secteur de l'information et de la communication avec 20 créations d'entreprises.
- le domaine des activités financières et d'assurance avec 19 créations d'entreprises.

Il est à noter que 650 entreprises créées sont des entreprises individuelles soit 74,54% des entreprises créées.

### Evolution du nombre des créations d'entreprises par année à Montauban



Son économie locale repose à la fois sur le secteur de l'industrie (près de 2 000 emplois) et sur le commerce-artisanat (plus de 6 000 emplois liés au commerce et près de 3 800 dans le secteur de l'artisanat).

Elle dispose à cet égard d'un atout lié à la forte présence de l'industrie agroalimentaire, avec principalement le secteur de l'arboriculture.

Malgré certaines difficultés rencontrées dans le secteur arboricole, le Tarn-et-Garonne est le 1<sup>er</sup> département producteur, au niveau national, en pommes de table et kiwis, et le 2<sup>ème</sup> en prunes, noisettes et raisin de table, avec un tissu diversifié d'entreprise dans les secteurs de l'agro-alimentaire.

Historiquement terre agricole développée autour des filières fruitières, laitières et animales, le Grand Montauban a su tirer parti des spécificités de son territoire pour se diversifier dans des secteurs clés de l'industrie agroalimentaire.

Aujourd'hui, le Grand Montauban compte de grandes entreprises dans l'exploitation fruitière avec MAF Agrobotic, leader mondial du calibrage de fruits et légumes et avec Blue Whale, 1<sup>er</sup> exportateur français de fruits ; dans la confiserie, avec la présence du leader français de la dragée amande, La Maison Pécou ; dans la biscuiterie avec l'entreprise Poulth. C'est aussi Aymard (boyauderie), Nutribio (solutions nutritionnelles à base de lait), La Ferme du ramier (fromage au lait de vache), ... Près de 1 000 emplois sont directement liés à l'activité agroalimentaire.

L'économie est donc un axe fort du territoire et un domaine privilégié de l'action du Grand Montauban qui souhaite désormais intervenir dans tous les pans de ce secteur, notamment dans le domaine de :

- L'économie technologique et la connaissance à travers par exemple l'enseignement supérieur, compétence en cours de formalisation par le Grand Montauban.

Le Grand Montauban souhaite ainsi participer au développement d'un deuxième Campus universitaire sur son territoire, en partenariat notamment avec la Région et le Département, autres collectivités territoriales compétentes en la matière. Le Grand Montauban participe activement, aux côtés du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, à l'élaboration du Schéma Local Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SLESRI) sous l'impulsion de la Région et de l'Université de Toulouse et aux côtés des autres acteurs locaux de l'ESR. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur présents, et sur le potentiel que représente la proximité des grands centres technologiques et universitaires de la métropole toulousaine (synergies). Il est donc possible de proposer rapidement de nouvelles formations universitaires.

Aussi, en s'appuyant sur un véhicule juridique partagé (dont les modalités sont à définir) entre le Département et le Grand Montauban, il est prévu d'ouvrir une antenne locale pour que les étudiants puissent suivre leur première année de médecine (LAS Licence avec option Accès Santé) à Montauban, une antenne délocalisée de l'université Paul Sabatier à Montauban via une formation STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) en lien avec le Centre d'Excellence Sportive du Ramierou, mais aussi d'autres formations plébiscitées qui permettraient d'offrir des débouchés de 3<sup>ème</sup> cycle aux étudiants tarn-et-garonnais. Ces cursus sont à définir en partenariat.

Actuellement, les formations post-bac présents sur le Grand Montauban sont :

- BTS dans les domaines de l'agriculture, du numérique, de l'industrie, du commerce, du management, de l'esthétique, de la gestion/comptabilité ;
- Licences dans les domaines de l'Art/Design, du droit, DEES éducateurs spécialisés, soins infirmiers ;
- Masters dans les domaines de l'art/design, du marketing, INSPE ;
- Classe préparatoire en ingénierie.



Il est par ailleurs prévu de développer les cursus suivants : licence pro ESS, licence pro CAPI, LAS majeur droit/mineur santé, STAPS (2024) et un titre de professionnel transport/logistique.

D'autres formations BTS sont présentes sur le département, à Caussade, Moissac, Valence d'Agen et Beaumont de Lomagne. Un travail de recueil de besoins a été engagé dans le cadre du Schéma Local Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SLESRI) et les projets d'ouverture de formation post-bac sont bien avancés.

Une consultation auprès des étudiants est en cours, menée conjointement avec le Département, pour définir leurs besoins en logement et mobilité.

Enfin, toujours dans le domaine de la formation, il convient de relever la présence d'une école de la deuxième chance qui a ouvert ses portes au mois de mars 2023 à Montauban. Le dispositif des écoles de la deuxième chance contribue à ramener vers l'emploi des jeunes qui en sont particulièrement éloignés, cumulant souvent plusieurs difficultés socio-économiques. Il a pour objectif d'offrir aux jeunes, sans qualification, l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle grâce à des parcours individualisés et en alternance.

La Région Occitanie compte 13 Ecoles de la Deuxième Chance.

L'école de Montauban, située au centre-ville avenue Gambetta, est portée par le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) en cotraitance avec Loisirs Education Citoyenneté. Elle a une capacité d'accueil de 60 places.

#### - L'économie touristique :

Pour rappel, le tourisme et l'économie touristique sont une compétence partagée entre les différents échelons locaux. Le Grand Montauban dispose d'un potentiel de développement touristique qui s'appuie à la fois :

- o Sur la richesse de son patrimoine culturel et architectural, sur son patrimoine naturel (le canal latéral à la Garonne et la halte nautique d'Escatalens ; le canal de Montech, la halte nautique de Lacourt Saint-Pierre et le site de Port Canal aujourd'hui labellisé Pavillon bleu ; le Tarn, ses berges et la halte nautique de Corbarieu ; l'Aveyron et la plage d'Ardus de Lamothe Capdeville, les sentiers de randonnée dont le circuit des pigeonniers à Escatalens, ...),
- o Sur ses nombreux équipements de sports et de loisirs (golf, complexe aquatique, palais des sports, guinguettes, parcs d'attraction/de loisirs/de sports d'eau tels que Wampark ou Tohubohu, ...),
- o Sur ses manifestations annuelles (marathon, festivals de musique, ...),
- o Sur les labels qualités et les prestations proposées par son Office de tourisme.

Le territoire bénéficie également d'infrastructures d'hébergement (exemple : offre hôtelière de qualité) et d'équipements d'accueil des visiteurs que le Grand Montauban souhaite encore développer notamment dans le secteur du cyclotourisme en élargissant l'offre déjà présente sur le territoire. Le Grand Montauban porte ainsi le projet d'aménagement d'un gîte d'étape dédié au vélo sur le site de Port Canal pour faire face à une demande croissante dans ce secteur. Ce projet s'appuie sur la présence de plusieurs itinéraires de Véloroute sur le territoire ou à proximité :

- La Véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron entre Montauban et Laguépie ;
- La Véloroute, V85, entre Montech et Quissac (certains tronçons sont en cours d'études) ;
- La Véloroute « La Vagabonde », V87, de Montluçon à Montech (réalisé par le Département 82 en partenariat avec le Grand Montauban), pour une mise en service pour la saison estivale 2023 ;



- La connexion via Montech à la V80, Canal des 2 mers.

Le tourisme fluvial est quant à lui déjà présent grâce aux balades et croisières organisées par un croisiériste sur le Tarn et le canal.

Il sera renforcé d'une part dans le cadre du projet de valorisation d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre, le Canal des 2 mers incluant le port Canal de Montauban, et d'autre part dans le cadre du projet de remise en navigabilité du Tarn, qui prévoit notamment la rénovation de l'écluse de Sapiacou ou encore la création de pontons/débarcadères, mais également avec la mise en place de nouveaux circuits de balades fluviales (exemple : pérennisation des traversées spécifiques créées à l'occasion de manifestations tel que le Festival des Lanternes).

D'autres projets de rénovation d'écluses sont prévus sur le territoire ainsi que la rénovation des bâtiments contribuant au tourisme fluvial tel que la maison éclusière d'Escatalens. Une étude de remise en navigabilité du Tarn est menée avec le « Syndicat Mixte de Remise en Navigabilité du Tarn », qui associe de nombreux partenaires et concerne le territoire du Grand Montauban.

La Communauté d'agglomération mène par ailleurs depuis plusieurs années des actions visant à structurer une stratégie en matière de tourisme d'affaire (exemple : adhésion au réseau d'offices de tourisme « Congrès-Cités »).

C'est ce potentiel touristique et l'ensemble des actions menées sur le long terme qui ont permis au territoire de devenir Grand Site Midi-Pyrénées puis Grand Site Occitanie en 2018.

Depuis 2018, des actions nouvelles ont été mises en œuvre tels que l'aménagement des allées du cœur de ville, la mise en place de parcours numériques (sur Montauban et Reyniès), de jeux de piste et de bornes d'information dans le centre historique, la refonte du site Internet de l'Office de Tourisme du Grand Montauban, ... actions qui pour certaines ont fait l'objet d'un soutien financier de la Région.

La Ville de Montauban bénéficie également du label Ville et Pays d'art et d'histoire, obtenu en 1998 et renouvelé en 2019.

Appuyé sur une connaissance approfondie et une approche élargie et transversale des patrimoines, le label répond à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser aussi bien les habitants que les visiteurs à leur cadre de vie. En particulier, le jeune public qui bénéficie d'actions spécifiques ;
- Étudier le territoire par la réalisation de travaux de recherches ou d'inventaires qui peuvent être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme ou d'actions de valorisation ;
- Mettre en valeur les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;
- Mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.

Sa mise en œuvre s'appuie sur une convention décennale entre la ou les collectivités et le Ministère de la Culture. Les territoires labellisés s'engagent à recruter un chef de projet Villes et Pays d'art et d'histoire, à avoir recours à des guides-conférenciers, à concevoir un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Le label permet une réflexion d'aménagement culturel du territoire dans une démarche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Le développement du tourisme sur le territoire du Grand Montauban s'inscrit durablement dans des logiques partenariales, notamment dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme 2023-2028, lui-même en lien avec le schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs.

- L'économie circulaire :

Le Grand Montauban souhaite jouer un rôle dans l'accompagnement et le soutien des acteurs du territoire dans les domaines touchant l'économie circulaire : achats et consommation responsables, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité. La Communauté d'Agglomération a ainsi obtenu une étoile dans le cadre du label Economie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique



de l'ADEME. Les filières agricoles/agro-alimentaire, culture/tourisme/sport et BTP sont les filières prioritaires identifiées dans la feuille de route du Grand Montauban.

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial signé entre l'ADEME et le Grand Montauban en novembre 2021, parmi les 5 objectifs régionaux co-construits avec l'ADEME et validés en conseil communautaire du 23 janvier 2023, figure notamment l'élaboration d'une stratégie sur la politique alimentaire territoriale : en effet, le Grand-Montauban porte une ébauche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) autour de projets portant sur la construction d'une nouvelle cuisine centrale et des réflexions sur la constitution d'une légumerie. Cette dernière pourrait avoir une portée départementale, dans une logique de co-construction avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental porté par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne.

### ➤ **Un territoire contribuant au bien-vivre ensemble, à la cohésion sociale et territoriale**

Au-delà du secteur économique, la Communauté d'Agglomération agit également en faveur de sa population afin de contribuer au sentiment de « bien-vivre ensemble » et à la cohésion du territoire.

Le territoire dispose d'ores et déjà d'une excellente offre d'équipements et de services notamment :

#### 1. Des équipements sportifs et de loisirs :

- Ville de Montauban : des stades tels que le stade de Bagatelle, Sapiac ou Pompidou ; des terrains tels que la plaine de jeux du Ramier (football, tennis, stand de tir, ...), du Ramierou ou de Pouty ; plusieurs gymnases à proximité de certains établissements scolaires ; le palais des sports Jacques Chirac ; la piscine Ingreo ; le golf de l'Estang, la base nautique, des boulodromes, le centre équestre ....
- Commune d'Albefeuille-Lagarde : le terrain multisports, le stade de football, deux boulodromes.
- Commune de Bressols : le dojo, des terrains de sport, la salle polyvalente, le gymnase, la base aviron, la plaine de jeux et de loisirs qui regroupe un ponton avec 4 anneaux, une aire de camping-cars, une aire de jeux pour enfants, une aire de pique-nique, des postes de pêche, un skate-park, un boulodrome et le futur citystade.
- Commune de Corbarieu : des terrains de sport (football, tennis), le citystade, le parcours santé, le boulodrome, la halte nautique comportant 8 anneaux.
- Commune d'Escatalens : des terrains de sport (football, tennis), le skate-park, le boulodrome, la halte nautique comprenant 24 anneaux, le lac Saint-Julien, la halle.
- Commune de Lacourt Saint-Pierre : le citystade, la halte nautique comportant 4 anneaux.
- Commune de Lamothe-Capdeville : les terrains de football et de tennis, le boulodrome, la plage d'Ardus.
- Commune de Montbeton : plusieurs terrains de sport (football, tennis, pétanque, ...), la salle de danse/gymnastique, deux salles omnisports, le complexe sportif.
- Commune de Reyniès : le terrain de sport (football, rugby), le terrain de tennis, deux boulodromes, le citystade, la salle des fêtes/polyvalente, deux salles associatives.
- Commune de Saint-Nauphary : le complexe sportif, le boulodrome, le citypark, la salle polyvalente, le parcours santé.
- Commune de Villemade : le stade de football, deux boulodromes, le citypark, la salle polyvalente, le parcours santé, le parcours pédestre autour du lac d'Estang et le long du Mortarieu.



## 2. Des équipements culturels :

- Ville de Montauban : le MIB, le Muséum, le Musée de la Résistance et des Combattants, Eurythmie, la médiathèque Mémo située dans le QPV Médiathèque-Chambord, le Pôle Mémoire, le Pôle des Enseignements artistiques avec le Conservatoire et l'École de dessin.
- Sur la commune de Bressols, la Muse qui allie à la fois cinéma et éducation à l'image assurés par l'association Eidos qui propose notamment des ateliers à destination des scolaires et collégiens.
- Une bibliothèque/médiathèque sur la majorité des communes du Grand Montauban, certaines d'entre elles proposant des expositions temporaires (Montauban, Saint-Nauphary, ...).

## 3. Des équipements sociaux : huit crèches dont une à Bressols et une à Escatalens, des centres de loisirs sur la majorité des communes du Grand Montauban, le Relais Petite Enfance situé sur la Ville de Montauban et qui délocalise des animations sur la majorité des communes du Grand Montauban, un Service Information Jeunesse à proximité du lycée Bourdelle à Montauban, le centre social avec 4 antennes réparties sur la ville de Montauban (centre-ville, Issanchou, Chaumes, Beausoleil), le CCAS et le Pôle Senior situés dans le QPV Médiathèque-Chambord à Montauban, ...

Cependant, les besoins et attentes changent en fonction de l'évolution démographique, des évolutions socio-économiques et selon les secteurs géographiques (quartiers prioritaires, zone urbaine ou rurale).

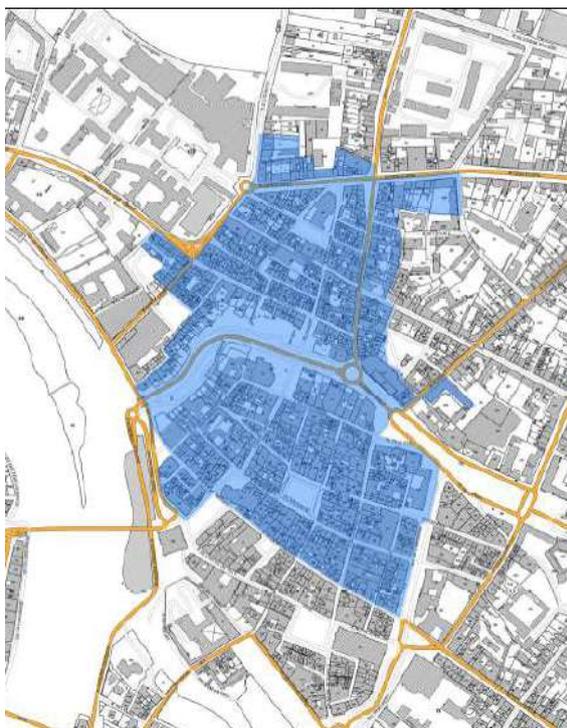
L'objectif du Grand Montauban et de ses communes membres est donc d'adapter et de renforcer l'offre existante pour une meilleure proximité et un équilibrage territorial des équipements et services.

Avec deux quartiers classés prioritaires à la Politique de la Ville et cinq territoires en veille active sur la commune-centre, de nombreuses actions sont menées afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et favoriser leur intégration en intervenant dans les différents domaines que sont notamment l'éducation, l'emploi, la santé.

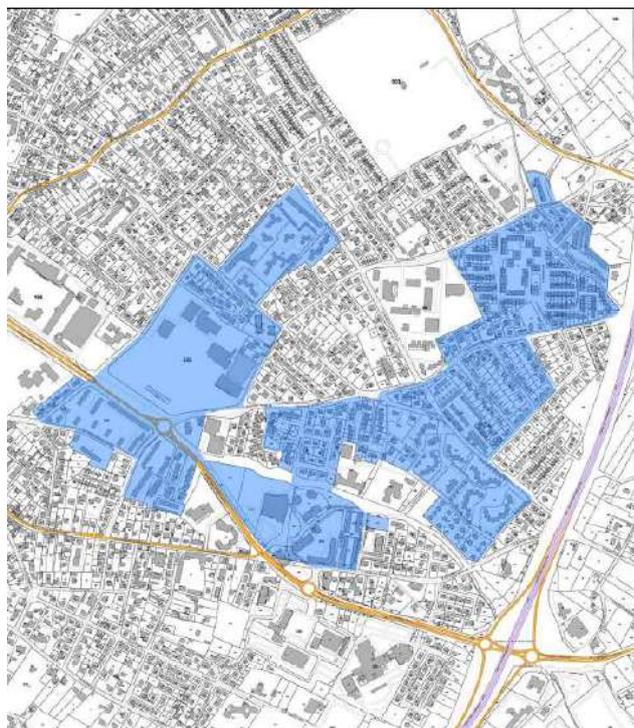
Un certain nombre d'actions sont également orientées vers des populations ciblées afin de répondre à leurs besoins spécifiques : demandeurs d'emploi de longue durée avec des actions visant à améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des habitants des QPV en agissant sur les freins à l'emploi (mobilité, apprentissage du français, accompagnement renforcé ...), les enfants et les jeunes avec la poursuite des efforts visant à améliorer leur réussite éducative au service de l'égalité des chances (accompagnement à la scolarité, Projet de Réussite Educative, prévention et numérique éducatif ...), les publics précaires avec le renforcement des interventions en matière d'accès aux droits et à la santé en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes (permanences juridiques, épicerie sociale, numérique inclusif, sport-santé, actions de prévention santé ...), petite enfance (désormais compétence intercommunale permettant une harmonisation de cette politique à l'échelle du territoire) /jeunesse/seniors ; étudiants/demandeurs d'emploi ; ...

L'agglomération veille également à un rééquilibrage entre territoire urbain-territoire rural, au travers de ses compétences en premier lieu mais également en soutenant les projets portés par les communes rurales en tant que maître d'ouvrage pour maintenir l'attractivité de leur territoire.





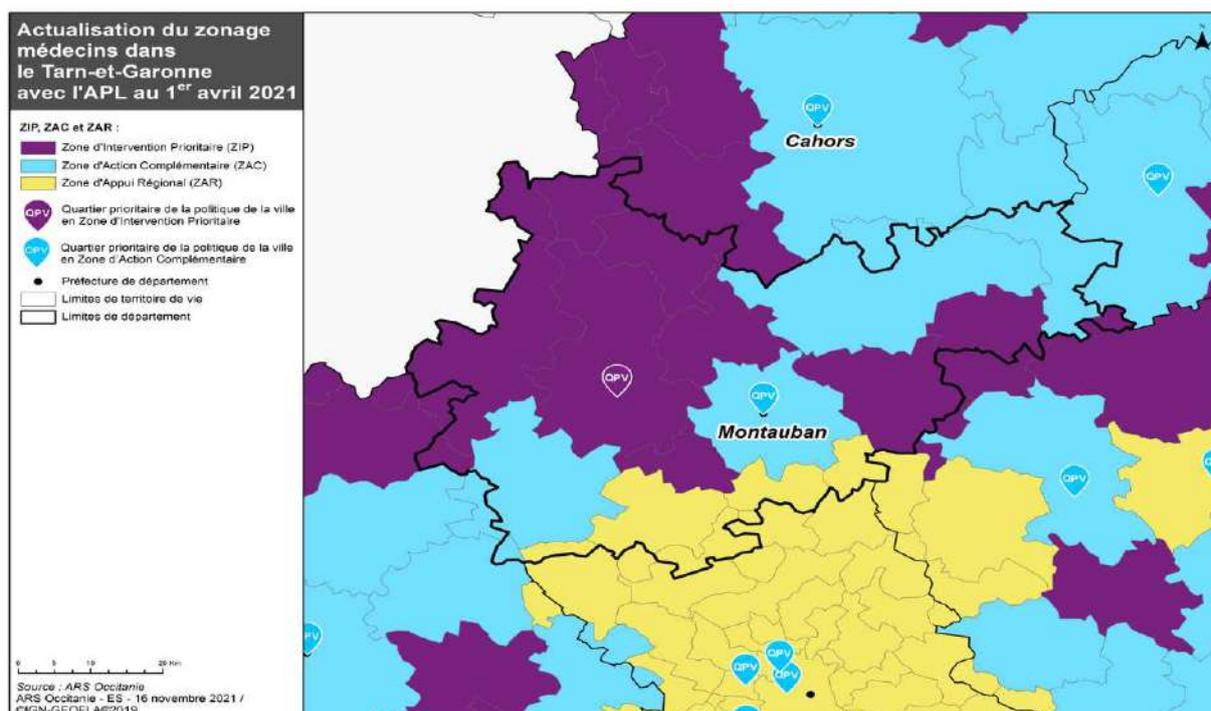
**QPV Cœur de ville (QP 082001)**



**QPV Médiathèque-Chambord (QP 082002)**

4. Offre de soin : signataire d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de l'agglomération et impliqué dans le Comité Départemental « Attractivité médicale » mis en place par la DDARS du Tarn-et-Garonne, le Grand Montauban s'est positionné comme territoire pilote dans la mise en œuvre de la stratégie départementale sur la question de l'attractivité médicale.

Le Grand Montauban et la ville de Montauban connaissent des difficultés mais restent situés en « zone d'action complémentaire » (à l'exception des communes de Reyniès et Escatalens), constituant ainsi des territoires en tension mais à un niveau moins important que les zones d'intervention prioritaire selon le classement des ARS.



Le département compte **203 médecins généralistes libéraux** (dont 76 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et 84 sur le Territoire de Vie-Santé de Montauban) avec une densité de 9,7 médecins pour 10 000 habitants sur la communauté d'agglomération et de 7,8 sur le département.

Ce dernier connaît depuis 2012 **une baisse annuelle de l'ordre de 0,6%** de son nombre de médecin, ce qui représente une diminution de 11 médecins. Concernant le Grand Montauban, cette baisse s'élève à 0,3% par an depuis 2012, ce qui représente une baisse de 2 médecins.

Au niveau départemental, 34% des médecins généralistes ont plus de 60 ans et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans les 5 à 10 ans à venir. Ce chiffre s'élève à 31,6% sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Les structures d'exercice coordonné présentes sur le département sont les suivantes : 14 maisons de santé pluriprofessionnelles (dont 4 localisées sur le Grand Montauban : MSP Ingres Montauban; MSP Corbarieu; MSP Hippodrome Montauban; MSP Bellevue), 4 centres de santé et 4 CPTS (dont 1 CPTS sur le Grand Montauban).

L'état des lieux est donc le suivant :

- Une part importante de la population est **sans médecin traitant, 2 000 personnes sur la ville de Montauban.**
- Le territoire se heurte à un **manque de fidélisation des internes.**
- **Les installations ne permettent pas de compenser les départs à la retraite.**
- **Une absence de spécialistes ou de médecins prescripteurs** sur le territoire.
- Une situation hétérogène sur le territoire, avec certaines zones qui sont plus dépourvues que d'autres (ville basse notamment) tandis que certaines zones présentent une situation plus favorable (QPV, Clinique du Pont de Chaume). Cette offre plus importante ne **permet toutefois pas d'absorber les manques.**
- **Un isolement des médecins et une absence de lien ville-hôpital.**

Comme de nombreux territoires, le GMCA et sa ville centre ont engagé une réflexion sur l'ensemble des leviers d'actions à mobiliser avant, pendant, après l'installation des médecins mais aussi tout au long du parcours tant sur le plan des conditions d'exercice que sur le plan des conditions de vie, pour une meilleure attractivité médicale.

Concernant le nouvel hôpital, le projet actuel permettra de travailler un véritable projet d'établissement, d'améliorer son cycle d'exploitation et de se libérer des contraintes patrimoniales existantes. Ce projet est également soutenu par la Région avec un engagement de 23 millions d'euros (inscrit au CPER). La livraison du bâtiment est prévue fin 2030.

A noter également sur les autres communes du Grand Montauban :

- La construction dans le bourg de Bressols d'un centre privé de rééducation cardiaque dont l'ouverture est prévue en 2024,
- La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire par la commune de Corbarieu, dont l'ouverture est prévue en mars 2025 et qui accueillera notamment des médecins, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues, podologue, ...

## 5. Politique de l'habitat

En 2022, le GMCA a vu sa délégation des aides à la pierre renouvelée pour 6 ans. Le nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) s'appliquera sur la même temporalité.

### **Programme Local de l'Habitat**

Le Programme Local de l'Habitat constitue un document stratégique qui fixe la politique de l'Habitat de l'agglomération pour une période de 6 ans soit 2022-2028.

Trois communes de l'agglomération doivent respecter les obligations SRU : Bressols, Montauban et Montbeton (elles sont actuellement déficitaires).



Le Grand Montauban s'engage à s'inscrire dans un scénario de production de logements qui soit réaliste, soutenable et mobilisera l'ensemble des outils permettant de produire des logements accessibles, abordables pour les ménages modestes.

Par ailleurs, le Grand Montauban travaille de manière transversale et concertée la stratégie d'attributions de ces logements, le document cadre d'orientation et le système de cotation a été validé en Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Le Grand Montauban a également adopté en juillet 2022 un règlement d'intervention financière pour la production de logements sociaux sur l'agglomération qui mobilise à la fois des fonds propres ainsi que du réemploi du prélèvement SRU. Ces aides et subventions permettent d'accompagner la production de logements en PLUS et PLAI mais aussi les petites typologies ou encore les opérations d'acquisition- amélioration ....

#### Le deuxième PLH se compose de trois volets :

##### ✓ 1 diagnostic : analyse de la situation existante et évolutions en cours

##### Constats :

- Une démographie dynamique portée par le solde migratoire, signe de l'attractivité du territoire, mais avec d'importantes disparités.
- Une tendance à la périurbanisation autour de l'axe urbain Montbeton-Montauban-Saint-Nauphary
- Une dynamique démographique et un desserrement des ménages induisant d'important besoins en logements
- Un territoire « familial » localisé en périphérie
- Une population relativement jeune en dehors de la ville-centre mais sujette au vieillissement
- Des niveaux de revenus faibles notamment sur la ville-centre (à l'échelle du Grand Montauban, six familles sur dix sont éligibles au logement social du fait de leurs revenus. Un peu moins d'un tiers des ménages relève d'un logement très social (plafonds PLAI).
- Une répartition du parc en collectif peu équilibrée sur le territoire, induisant des spécificités de peuplement et une problématique en termes de consommation foncière
- Une nette diminution de la vacance mais un potentiel de reconquête d'une partie de la vacance et de changement d'usage
- Un important parc pavillonnaire en lotissements bâti dans les années 70
- Une problématique de précarité énergétique dans un parc plutôt ancien
- L'existence d'un parc locatif privé « social de fait »
- Une concentration de petites copropriétés potentiellement fragiles sur la ville-centre

##### ✓ 1 document d'orientations : grands principes

##### Enjeux :

- Recentrer la croissance démographique dans les communes du pôle urbain comme prescrit par le SCoT tout en permettant de maintenir un dynamisme démographique et économique suffisant sur les autres communes.
- Accompagner le développement pour limiter l'étalement urbain et renforcer l'armature urbaine du territoire
- Etre attentif à la diversité de l'offre produite (types, gammes de prix, etc.)
- Poursuivre / maintenir une offre de logements capable de répondre aux ménages en place sur l'agglomération
- Favoriser le développement d'une offre abordable pour les jeunes ménages en début de parcours résidentiel
- Favoriser le maintien des personnes vieillissantes dans leur logement en travaillant sur l'adaptation de l'offre et leur assurer des services de proximité
- Développer un parc locatif abordable et en nombre suffisant pour faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins de ménages modestes dans toutes les communes
- Saisir l'opportunité de production de logements par sortie de vacance : Pour limiter la production neuve (participant à l'optimisation de la ressource foncière) / Pour apporter de la mixité, par exemple en développant du locatif



- Un enjeu fort de mobilisation du bâti inexploité par des opérations d'acquisition-amélioration
- Poursuivre les efforts de requalification du parc privé en privilégiant les interventions sur les noyaux durs de dégradation
- Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie



- ✓ 1 programme d'actions : objectifs quantifiés et localisés des offres de logements, les actions à envisager pour la réhabilitation du parc existant et les interventions foncières. Ce programme se décompose en 17 actions définissant les outils et moyens mis en œuvre par le Grand Montauban, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques. Il identifie des actions pragmatiques et réalistes, opérationnelles, tenant compte des spécificités du territoire et des moyens financiers, dans un contexte législatif évolutif. Ces actions sont territorialisées, calibrées financièrement, échelonnées dans le temps et identifiées par des indicateurs de suivi

#### Objectifs quantitatifs du PLH2 :

3 200 logements à produire en construction neuve (70%) et renouvellement urbain (30%) + 330 logements vacants à remettre sur le marché. Ainsi, des courriers ont été adressés par le Grand Montauban aux propriétaires de logements vacants et un questionnaire est en ligne sur le site de l'agglo pour identifier les raisons de la vacance).

#### Actions phares du PLH:

- ✓ Maintenir et développer une offre nouvelle en termes de logements sociaux avec notamment des aides financières importantes
- ✓ Poursuite des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain et PIG – Programme d'Intérêt Général) notamment la lutte contre l'habitat indigne (appuyée par le dispositif du permis de louer), la lutte contre la précarité énergétique et favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au vieillissement et/ou le handicap.
- ✓ Développer une offre diversifiée en production neuve et en renouvellement urbain avec notamment la lutte contre les logements vacants

#### **Amélioration du parc privé**

Le territoire du GMCA est couvert depuis de nombreuses années par des dispositifs opérationnels (OPAH-RU et PIG) qui doivent permettre la rénovation des logements anciens énergivores, tout ou partiellement dégradés ou non adapté au vieillissement de la population.

Il s'agit également de développer une offre locative privée abordable et de qualité (conventionnement Anah).

Force est de constater que ces dispositifs n'atteignent pas les objectifs escomptés et devront être réinterrogés. Les objectifs devront également être redéfinis.



Par ailleurs, le territoire tente de mobiliser le parc de logement vacant via notamment le traitement des données Lovac. La participation à la mise en œuvre d'un observatoire des loyers doit permettre une meilleure attractivité du dispositif LocAvantages en prenant en compte les réalités du marché immobilier local.

### **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**

Le quartier prioritaire Médiathèque Chambord fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional qui bénéficie de financements de la part de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain des partenaires territoriaux. Le projet vise à redessiner l'entrée de ville Est de Montauban avec la démolition d'une barre de 60 logements locatifs sociaux construits dans les années 60 et présentant des dysfonctionnements urbains et techniques. Ce parc immobilier est propriété du bailleur social Tarn et Garonne Habitat qui construira sur site son siège social ainsi qu'un bâtiment de 30 logements locatifs sociaux (en PLS). Ce programme permettra la dé-densification du quartier et l'amélioration de la qualité de services rendu aux administrés. Dans le cadre de ce projet d'envergure, la résidentialisation de 162 logements de la Résidence Chambord sera réalisée. Enfin, l'aménagement paysager du boulevard Herriot complètera le projet urbain. La reconstruction d'une offre de 60 logements sur le territoire du GMCA est également programmée afin de répondre aux besoins en logements sociaux du territoire.

#### **➤ Un territoire qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique**

L'ambition des politiques mises en œuvre est aujourd'hui d'offrir aux administrés un environnement qui contribue à une meilleure qualité de vie, ceci en tenant compte des enjeux écologiques qui impactent l'espace public et le quotidien de la population.

Les engagements pris par le Grand Montauban à travers le label Climat Air Energie du programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME et son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) démontrent, s'il en est encore besoin, la volonté d'agir du territoire dans ces différents domaines.

Ainsi, le Grand Montauban a approuvé en 2019 son PCAET qui définit des objectifs ambitieux en matière de baisse des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effets de serre, de développement des énergies renouvelables et qui se décline sur 5 axes :

- **Un territoire en transition**, avec une systématisation de la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les documents-cadre (PLU, PLH), le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement à la décarbonation de notre économie, la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets ;
- **Une mobilité durable et active**, pour permettre des déplacements moins dépendants de la voiture individuelle et apporter une réflexion sur les évolutions souhaitées en matière de transport de marchandises et de logistique urbaine ;
- **La transition énergétique des bâtiments** axée sur la transition du parc de logements privés, visant à massifier la rénovation énergétique tout en répondant à un enjeu de plus en plus prégnant sur la précarité énergétique.

Le Grand Montauban est ainsi l'un des acteurs du guichet unique Renov'Occitanie mis en place pour tous les publics sur le territoire et géré par le CAUE de Tarn-et-Garonne.

Une OPAH-Renouvellement Urbain et un Programme d'Intérêt Général ont également été mis en place sur l'agglomération en 2019 avec notamment pour objectif de soutenir les opérations de rénovation énergétique engagées par les propriétaires occupants à revenus modestes ou les propriétaires bailleurs.

- **L'exemplarité de la Collectivité**, notamment sur son patrimoine mobilier et immobilier, ainsi que dans toutes les actions mises en œuvre.

Le Grand Montauban et ses communes membres ont ainsi engagé, depuis plusieurs années, une politique de maîtrise de leurs consommations d'énergie intégrant des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. L'objectif est de réaliser de manière significative des économies d'énergie et de gaz à effet de serre tout en améliorant le confort de ses usagers. Dans ce cadre la ville de Montauban a obtenu le 6 juillet 2020 une certification ISO 50001 pour avoir mis en place un Système de Management de l'Energie (SME) selon les exigences de la norme internationale ISO 50001.



- **La communication et coopération**, dans une logique d'implication et de mise en réseau de l'ensemble des acteurs du territoire pour assurer une politique de transition concertée et transversale : habitants, acteurs économiques, partenaires institutionnels.



Atouts	Points de vigilance (Faiblesses)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>2<sup>ème</sup> pôle démographique</u> de Midi-Pyrénées et 6<sup>ème</sup> d'Occitanie.</li> <li>▪ Une <u>excellente offre d'équipements et services à la population y compris dans les communes rurales</u> (pôles relais complémentaires à la ville centre moteur).</li> <li>▪ <u>Très nombreux acteurs et interventions publiques en faveur de la population</u> : animation (culture, Pôle jeunesse, Pôle petite enfance, Pôle Seniors, etc.) / social et emploi (CCAS, Centre social, Politique de la ville, BOE, etc.) / logement (opérations d'habitat social, FSL, etc.) / transport (Libellule (TAD), etc.) / réseau dense d'associations, dans toutes les communes.</li> <li>▪ <u>2<sup>ème</sup> pôle d'emploi et 2<sup>ème</sup> pôle économique de Midi-Pyrénées</u> : forte attractivité économique (cf. flux entrants importants d'entreprises et d'actifs) + <u>indicateurs de performance économique particulièrement bons</u> (implantation d'entreprises nouvelles, création d'entreprises, offres d'emplois).</li> <li>▪ <u>Fort potentiel d'accueil économique</u> (zones d'activité existantes et en projet, services aux entreprises/emploi, connexion Très Haut Débit) + « <u>locomotive</u> » commerciale.</li> <li>▪ <u>Très bonne accessibilité du territoire</u> (carrefour routier, ferré, voies d'eau...) et <u>connectivité</u> (déploiement fibre optique en cours).</li> <li>▪ Une agglomération « à taille humaine » à <u>forte plus-value patrimoniale</u> (historique, culturelle, environnement- présence de l'eau) =&gt; <u>qualité de vie remarquable, fort potentiel touristique</u> (Ville d'Art et d'Histoire, tourisme vert, tourisme fluvial).</li> <li>▪ Politique proactive et nombreux projets structurants mis en œuvre pour <u>maîtriser l'étalement urbain et protéger/valoriser le riche patrimoine naturel</u> (gestion foncière, rénovation urbaine, maîtrise risque inondation, navigabilité du Tarn, etc.) et <u>en matière de déchets, énergie, mobilité durable</u> (1<sup>ère</sup> agglomération régionale (après Toulouse) dotée d'un <u>Plan Climat</u>).</li> <li>▪ Un <u>pôle universitaire</u>, un <u>pôle de recherche-développement-innovation</u> et un <u>pôle santé</u> à l'échelle départementale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse des besoins sociaux qui met en lumière les <u>difficultés d'une partie de la population</u> (chômage, niveau de qualification, précarisation, dépendance aux prestations, accès au logement), particulièrement marquées chez les moins de 30 ans, les ménages isolés et dans certains quartiers de la ville centre.</li> <li>▪ <u>Nécessité de répondre à des situations et besoins variés de logements</u> pour notamment prendre en compte le desserrement des ménages induisant un important besoin en logements et maintenir une offre diversifiée (gammes de prix, offre et types de logements, logement adapté notamment aux personnes âgées...). Pression foncière liée à l'attractivité + territoire très vaste + organisation spatiale particulière + risque d'inondation (PPRI) =&gt; <u>la maîtrise de la croissance urbaine est un défi permanent</u>.</li> <li>▪ L'ambition du développement de l'enseignement supérieur doit être liée au renforcement de certaines aménités <u>notamment le logement à destination des étudiants</u>.</li> <li>▪ Tendance au <u>recul des espaces agricoles et de nature</u> et à la <u>hausse des prix du foncier/ immobilier</u> dans les communes rurales.</li> <li>▪ <u>Impact négatif des déplacements sur l'environnement</u> malgré le développement des transports en commun/ modes actifs.</li> <li>▪ <u>Secteur primaire et secondaire en recul</u> en nombre d'entreprises et d'emplois et potentiel à développer en matière de <u>structuration de filières d'excellence/ services technologiques</u>.</li> <li>▪ Un potentiel touristique trop méconnu et une <u>stratégie de marketing territorial à approfondir pour mieux identifier le territoire</u>, à des fins aussi bien économiques que touristiques.</li> </ul>

Opportunités	Risques (Menaces)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Poursuite du dynamisme démographique</u> (la croissance démographique est d'abord une chance).</li> <li>▪ <u>Perspective de l'arrivée de la LGV</u> qui devrait renforcer encore la <u>dynamique économique et touristique</u> : début des travaux envisagée en <b>2024</b> pour une mise en service en <b>2032</b>.</li> <li>▪ <u>Construction d'un nouvel hôpital sur la commune de Montauban</u> et perspectives d'aménagement de l'actuel site à étudier, <u>construction d'un centre de rééducation cardiaque à Bressols et construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Corbarieu</u>.</li> <li>▪ <u>Proximité avec la capitale régionale en saturation</u> =&gt; potentiel pour capter une part de résidentialisation (y compris CSP+), d'économie qualitative et d'emplois qualifiés et pour développer des synergies (économiques, RDI, enseignement supérieur,).</li> <li>▪ Développer l'image de marque du territoire et sa spécificité ; notamment, potentiel pour le développement de <u>secteurs économiques d'excellence et à haute valeur ajoutée</u> en lien avec les atouts patrimoniaux du territoire (cf. présence de groupes leader, projet Arboritech, potentiel dans l'économie « verte »).</li> <li>▪ <u>Extension du label « ville d'art et d'histoire »</u> de Montauban vers un « Pays d'art et d'histoire » du Grand Montauban qui doit permettre une identification et différenciation du territoire / potentiel en matière de <u>tourisme d'affaire</u>.</li> <li>▪ <u>Des disponibilités foncières</u>, à organiser à l'échelle de l'agglomération pour anticiper efficacement la croissance démographique (cf. perspective PLUI) et des <u>prix du foncier et immobilier qui restent inférieurs</u> à ceux de la métropole régionale.</li> <li>▪ <u>Des espaces stratégiques</u> qui peuvent bénéficier d'une rénovation qualitative avec une dimension marquée d'excellence environnementale (ex : Villebourbon).</li> <li>▪ <u>Image positive de l'action de l'intercommunalité</u> auprès des communes : renforcement de la qualité des services rendus à la population, qualité des relations avec les services du GMCA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Risques » en lien avec la croissance démographique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Besoins forts en logement et en équipements/services à la population</u> (=&gt; coût investissements et fonctionnement),</li> <li>○ <u>Maintien de la qualité de vie et de la mixité des fonctions dans les communes</u> malgré les effets déstabilisateurs pouvant être suscités par la croissance démographique.</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Vigilance par rapport au processus de métropolisation</u> notamment en ce qui concerne le maintien du dynamisme et de l'attractivité économiques propres du territoire.</li> <li>▪ Veiller à l'équilibre entre zones commerciales et le <u>développement du commerce de proximité</u> =&gt; vigilance quant au maintien de la vitalité du centre-ville de Montauban et centres bourgs des communes.</li> <li>▪ <u>Avenir incertain des financements externes</u> en matière de politique de la ville, cohésion sociale et rénovation urbaine (baisse des financements de l'Etat), augmentation significative des coûts des matériaux, contexte général inflationniste.</li> <li>▪ <u>Vulnérabilité du territoire face aux enjeux du changement climatique</u> : îlots de chaleur urbain, risque d'inondation, précarité énergétique, problématique de la ressource en eau.</li> </ul>

## 2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Sur le territoire du Grand Montauban, quatre communes sont éligibles au dispositif régional des Bourgs-Centres :

- Les communes de Montbeton et Saint-Nauphary qui ont pré-candidaté et élaborent leur contrat pour la période 2022-2028 ;
- Les communes de Bressols et Corbarieu qui ont élaboré et signé leur contrat respectivement en 2019 et 2020.

### Stratégie du bourg-centre Bressols

- **Axe 1 \_ Créer les conditions pour accueillir de nouvelles populations :** Améliorer la maîtrise foncière et l'habitat et mettre en place un PIG (Programme d'Intérêt Général)
- **Axe 2 \_ Améliorer les conditions de desserte et de mobilité sur le territoire :** création de réseaux secondaires entres pôles existants et à venir, aménagement de voies douces et parcs-relais
- **Axe 3 \_ Maintenir un niveau d'équipements et de services adaptés à la demande :** aire de stationnement PMR, construction d'ateliers municipaux
- **Axe 4 \_ Préserver le cadre de vie :** aménagement d'un parc public avec halle, guinguette, aménagement d'un parcours pêche et d'une aire de camping-car, aménagement de jardins familiaux

### Stratégie du bourg-centre Corbarieu

- **Axe 1 \_ Développer des équipements et services répondant à la demande de la population :** favoriser la vie commerciale en centre bourg, création et adaptation des équipements publics, création de structures à vocation de services publics
- **Axe 2 \_ Améliorer les conditions d'accueil et de maintien de la population :** PIG Habitat, construction de logements locatifs
- **Axe 3 \_ Maintenir un cadre de vie de qualité :** créer des lieux de rencontre favorisant le lien social, renforcer le lien entre les quartiers et le centre ainsi qu'avec les communes limitrophes.

## **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

---

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.



Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

## Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

### 1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).



A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

**Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie.** Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale**.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de



modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables**.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « Bonus Vélo adapté PMR » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « aide à l'acquisition d'un vélo pliant » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO. Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre



du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;



- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

Partie personnalisée

**En matière de formations sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

**Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail.** Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.



Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologique et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

**L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.**

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

**Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution**, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.



### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).



Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une **démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs**, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

### **Le SRADET – Occitanie 2040**

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la

dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

Le département de Tarn-et-Garonne connaît un accroissement démographique continu. Les diverses études de l'INSEE concernant l'évolution de la population situent le département à 325 000 habitants en 2050. Au-delà de l'augmentation du nombre d'habitants, le Tarn-et-Garonne va connaître de grandes mutations consécutives à des aménagements structurants avec l'arrivée de la LGV et de sa gare, ainsi que la création d'un échangeur sur l'A62 à Lacourt St Pierre.

C'est pour accompagner ces vastes mutations que le département a adopté un plan de relance en octobre 2021 dont les leviers concernent principalement trois domaines :

- les mobilités,
- l'éducation,
- le soutien à l'investissement local.

En effet, l'éducation et la réussite scolaire constituent une priorité absolue du projet politique de la majorité départementale. A la rentrée 2022, le département comptait 13 783 collégiens, dont 4 799 dans les établissements montalbanais.

Par son Plan Pluriannuel d'Investissement dans les collèges, le Département de Tarn-et-Garonne entend assumer pleinement cette compétence obligatoire et ainsi, participer à l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens montalbanais.

Prenant en compte les données démographiques, une réflexion commune avec la ville de Montauban est en cours pour proposer des évolutions de la carte scolaire dès la rentrée 2024.

En outre, l'Assemblée départementale sera amenée à se prononcer sur une extension du collège Manuel Azana dès le mois de juin prochain.

D'autre part, le Département de Tarn-et-Garonne investit la compétence Enseignement Supérieur depuis presque 30 ans. Le centre universitaire situé à Montauban, largement réhabilité, regroupe presque 1100 étudiants. Le Conseil départemental souhaite poursuivre cet engagement dans le cadre de l'élaboration du schéma local d'enseignement supérieur, recherche et innovation (SLESRI).

Ce schéma s'articule autour de trois enjeux majeurs : l'amélioration de la vie étudiante à Montauban, et plus largement à l'échelle du Département ; le développement de la



recherche et de l'innovation et l'accroissement de l'offre de formations sur le Département et plus spécifiquement sur l'agglomération montalbanaise. Ces axes de travail doivent venir servir l'ambition des jeunes Tarn-et-Garonnais et répondre aux besoins du territoire.

Au delà du plan de relance, le Département développe son action et met en œuvre ses compétences selon les finalités du développement durable suivantes :

- finalité 1 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- finalité 2 : l'épanouissement de tous les être humains,
- finalité 3 : la préservation de la biodiversité,
- finalité 4 : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- finalité 5 : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Le rapport de développement durable adopté par l'assemblée départementale le 15 décembre 2022 précise les différentes actions mises en œuvre par la collectivité, conformément à la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II.

Aussi, en 2023, le Département engage une vaste réflexion afin de définir son plan de transition énergétique, qui devrait se traduire par un ensemble d'actions développées en interne et à l'adresse des territoires, et ce conformément aux principes de solidarité et d'équité territoriales dont les effets reposent sur une juste répartition des richesses entre l'urbain et le rural, les zones développées et celles plus défavorisées.

En intégrant les politiques contractuelles régionales, la collectivité départementale promeut et garantit un ré-équilibre des territoires. Il reconnaît la capacité des territoires à fédérer les acteurs locaux dans la conduite de dynamiques de développement locales innovantes, exprime son soutien envers les territoires à travers la mobilisation d'aides financières à l'ingénierie interne et externe, participe à la gouvernance locale, contribue activement au respect des engagements stratégiques notamment en termes de sobriété et de résilience écologiques et veille au bon respect du principe des solidarités humaines dans les projets.

**ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU GRAND MONTAUBAN**

**6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN</b>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b>	
<b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b>	<b>Enjeu 2 : affirmer l'excellence environnementale</b>



<p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p><b>du territoire pour préserver la qualité de vie et devenir une référence en matière de développement durable :</b></p> <p>Contribuer à la transition énergétique, Promouvoir les énergies renouvelables et les initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et à mieux maîtriser la consommation d'énergie</p> <p><b>Objectif stratégique 1.4 : Développer l'économie circulaire :</b> changer de modèle à chaque étape de la chaîne économique et dans une optique de développement durable.</p>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<p><b>Rapport de développement durable – 15/12/2022 (finalité 5 : Lutter contre le changement climatique)</b></p> <p><b>Stratégie départementale de transition énergétique (en cours)</b></p> <p><b>Objectifs poursuivis par le Département</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la performance énergétique des bâtiments départementaux,</li> <li>- améliorer la gestion raisonnée de la voirie départementale,</li> <li>- moderniser l'éclairage routiers,</li> <li>- poursuivre le soutien du service public de la rénovation énergétique,</li> <li>- refondre les politiques d'intervention départementales.</li> </ul>	
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p><b>Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) - atténuer le changement climatique et s'y adapter :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménagement (Urbanisme durable, Mobilité durable, Ressources naturelles et adaptation),</li> <li>2. Energie (Bâtiments résidentiels et tertiaires économes, Energie renouvelable, Collectivités exemplaires),</li> <li>3. Economie (Agriculture durable/alimentation, Economie/tourisme durables, Zéro déchet/zéro gaspillage),</li> <li>4. Gouvernance (Pilotage, suivi et évaluation, Mobilisation et communication, Exemplarité interne).</li> </ol> <p><b>Contrat d'Objectif Territorial</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Référentiel Economie circulaire</li> <li>2. Référentiel Climat Air Energie</li> </ol>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b>	<b>Objectif stratégique</b>



## Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040

Objectifs :

- 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames
- 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville
- 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature
- 4 Gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs
- 5 Prévention et la réduction des risques d'inondation
- 6 Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

**Biodiversité** : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour **atteindre la non perte nette de biodiversité** en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.

**Milieux aquatiques** : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.

**Foncier** : **Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040** en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser

**2.1 : Contribuer à l'excellence environnementale, à la préservation du patrimoine naturel et de cadre de vie** : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire y compris ses rivières

**Objectif stratégique 2.2 : Préserver et gérer la ressource en eau** :

Poursuivre les efforts visant à mieux maîtriser le risque d'inondation ; Préserver la ressource en eau du territoire

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

**Rapport de développement durable – 15/12/2022 (finalité 3 : préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles)**

**Objectifs poursuivis par le Département**

- accompagner la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de la ressource en eau,
- poursuivre les efforts en matière d'assainissement individuel et collectif,
- améliorer la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles,
- préserver les zones humides et soutien à la préservation des cours d'eau,
- **mieux prendre en compte la biodiversité dans la conduite d'opérations d'aménagement.**

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

**Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)** - atténuer le changement climatique et s'y adapter :

1. Aménagement (Urbanisme durable, Mobilité durable, Ressources naturelles et adaptation),
2. Energie (Bâtiments résidentiels et tertiaires économes, Energie renouvelable, Collectivités exemplaires),
3. Economie (Agriculture durable/alimentation, Economie/tourisme durables, Zéro déchet/zéro gaspillage),
4. Gouvernance (Pilotage, suivi et évaluation, Mobilisation et communication, Exemplarité interne).

**Plan de Prévention des Risques d'Inondation, bassin du Tarn (PPRI)**  
**Plan de Prévention des Risques d'Inondation, bassin de l'Aveyron (PPRI)**

- 1.Préservation des champs d'expansion des crues,
- 2.Limitation des dommages aux biens et activités



<p align="center"><b>Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Montauban-Moissac</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque</li> <li>2. Surveillance, prévision des crues et des inondations</li> <li>3. Alerte et gestion de crise, notamment par la mise à jour des Plans communaux de sauvegarde et leur harmonisation à l'échelle intercommunale</li> <li>4. Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</li> <li>5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et biens</li> <li>6. Gestion des écoulements</li> <li>7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</li> </ol> <p align="center"><b>Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI) Garonne</b></p> <p align="center"><b>Plan Local de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2025 porté par le SIRTOMAD</b></p> <p align="center">Objectifs de réduction des déchets et de lutte contre les gaspillages et définition d'une feuille de route pour les atteindre</p> <p align="center"><b>Charte de l'arbre</b> <a href="#">La charte de l'arbre - Ville de Montauban</a></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel de la réglementation (codes, PLU)</li> <li>2. Préconisations d'entretien</li> </ol>	
---	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b> Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par trois de la production d'énergie renouvelable</li> <li>2. Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</li> <li>3. Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</li> </ol> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>2. Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>3. Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>4. Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ol>	<p><b>OS 1.4 : Développer l'économie circulaire :</b> changer de modèle à chaque étape de la chaîne économique et dans une optique de développement durable.</p> <p><b>OS 2.1 : Contribuer à l'excellence environnementale, à la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie ;</b> continuer et développer les efforts visant à l'exemplarité en matière de gestion des déchets</p> <p><b>OS 2.3 : Contribuer à la transition énergétique :</b> Promouvoir les énergies renouvelables et les initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et à mieux maîtriser la consommation d'énergie</p>
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p align="center"><b>Rapport de développement durable – 15/12/2022 (Finalité 4 : favoriser les modes de consommation et de production responsables)</b></p> <p align="center"><b>Stratégie départementale de transition énergétique (en cours)</b></p> <p align="center"><b>Objectifs poursuivis par le Département</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le soutien aux transitions agricoles,</li> <li>- valoriser les productions locales à travers le programme bien manger en Tarn-et-Garonne,</li> <li>- <b>sensibiliser et éduquer aux biodéchets et au gaspillage alimentaire.</b></li> </ul>	



<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p><b>Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)</b> - atténuer le changement climatique et s'y adapter :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménagement (Urbanisme durable, Mobilité durable, Ressources naturelles et adaptation),</li> <li>2. Energie (Bâtiments résidentiels et tertiaires économes, Energie renouvelable, Collectivités exemplaires),</li> <li>3. Economie (Agriculture durable/alimentation, Economie/tourisme durables, Zéro déchet/zéro gaspillage),</li> <li>4. Gouvernance (Pilotage, suivi et évaluation, Mobilisation et communication, Exemplarité interne).</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Contrat d'Objectif Territorial</b> 1. Référentiel Economie circulaire 2. Référentiel Climat Air Energie</p>	

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>de</sup> nature</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b> Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Santé :</b> penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p><b>OS 3.1 : Développer les équipements et services à la population :</b> anticiper les besoins et adapter l'offre dans tous les domaines en veillant à une répartition optimale sur le territoire</p> <p><b>OS 3.3 : Développer la cohésion sociale et la proximité :</b> Agir en faveur de l'insertion des populations les plus fragiles ; Agir pour améliorer le lien social</p> <p>Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale des habitants des quartiers prioritaires</p> <p><b>OS 3.2 : Développer l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle</b></p> <p><b>OS 3.4 : Agir en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées.</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Stratégies Pauvreté et enfance/famille</b> _Plan départemental de l'habitat _Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (volet accès aux soins) _Schéma départemental d'inclusion numérique _Schéma départemental culturel (en cours) _Stratégie locale Ville Universitaire d'équilibre (et SESRI 2022/2028)</p> <p style="text-align: center;"><b>Objectifs poursuivis par le Département</b></p> <p>En matière de culture, à l'occasion de l'Assemblée d'octobre 2022, les élus départementaux ont lancé les travaux préalables à l'élaboration du premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne pour la période 2022-2028 dont l'objet sera de rendre visible l'ambitieuse politique culturelle de la collectivité au service de tous les Tarn-et-Garonnais, sur l'ensemble du territoire. Trois orientations stratégiques à retenir :</p>	

- Faire de la culture, un levier de développement et de maillage pour plus d'attractivité des territoires ;
- Encourager une culture de proximité accessible à tous ;
- Installer le Département comme interlocuteur et référent culturel auprès des acteurs culturels et des collectivités territoriales.

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

#### **Contrat Local de Santé**

- 1.Consolidation et développement d'actions de prévention auprès de publics ciblés : des enfants et des jeunes, des personnes en situation de précarité et des personnes âgées à domicile,
- 2.Coordination des acteurs du champ de la santé mentale,
- 3.Information et sensibilisation sur l'accès aux droits de tous,
- 4.Accès aux soins de premiers recours.

Un 5<sup>ème</sup> volet a été validé en 2020 concernant « La santé environnementale ».

Le CLS dans son actuelle version s'achève en 2023.

L'année 2023, servira au diagnostic préalable et à la réécriture de la prochaine contractualisation 2024 – 2028. En articulation avec le prochain Projet Régional de Santé, les différents plans existants et en lien avec la loi 3S, le CLS 2024 – 2028 s'organisera autour de quatre grandes thématiques : « Prévention et promotion de la santé », « Accès aux soins », « Santé environnementale » et « Santé mentale ».

#### **Dispositif Sport sur ordonnance (Montauban)**

Orientation des patients vers des clubs partenaires

#### **Dispositif aviron-sport santé (Bressols)**

Accompagnement des personnes présentant des maladies chroniques

#### **Projet d'établissement de la Médiathèque**

- 1.Simplifier l'accès
- 2.Poursuivre la démarche Qualité de l'accueil
- 3.Proposer des collections et médiations adaptées aux différents publics
- 4.Accompagner l'évolution des usages et anticiper les nouveaux besoins
- 5.Mettre en œuvre des dispositifs innovants pour attirer de nouveaux publics
- 6.Développer une culture de l'expérimentation
- 7.Devenir une agorathèque, lieu d'accueil et de rencontre ouvert à tous
- 8.Susciter l'interaction avec les usagers
- 9.Structurer et prioriser les partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux

#### **Projet scientifique et culturel des Archives**

- 1.Devenir un centre de ressources pour la collectivité et le public
- 2.Conserver et sauvegarder les collections
- 3.Elargir l'accueil des publics
- 4.Développer la médiation et l'action culturelle

#### **Projet de réussite éducative**

Améliorer la réussite éducative des jeunes des QPV

#### **Dispositif d'insertion par le sport (Montauban)**

Insertion des publics en difficulté

#### **Dispositif d'insertion par la culture (Montauban)**

Insertion des publics en difficulté

#### **Dispositif d'éducation à l'image (Bressols)**

Mise en place d'ateliers de cinéma d'animation : écoles et cinéma ; collège et cinéma

#### **Design actif (Montauban)**

Développer la pratique sportive libre et ludique dans l'espace public

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**



STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p><b>OS 1.1 : développer l'accueil et les services aux entreprises</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">- Plan départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion - Plan insertion emploi</p>	<p><b>OS 1.2 : Renforcer l'excellence économique et technologique du territoire et l'économie de la connaissance :</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) Adaptation des compétences des actifs aux besoins des entreprises</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Création de formations étudiantes (STAPS, LAS)</b></p>	<p>Développer le potentiel du territoire en matière d'innovation, de développement technologique et d'économie à haute valeur ajoutée ; Développer l'enseignement supérieur.</p> <p><b>OS 1.3 : Développer l'économie touristique</b></p> <p><b>OS 1.5 : développer le marketing économique, culturel et touristique du territoire</b></p>

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et Plan Vélo, Plan de covoiturage, Stratégie régionale Emploi-Croissance</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</b></p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mobilité</u> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <u>Services</u> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <u>Habitat</u> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires</li> </ul>	<p><b>OS 2.4 : Développer les transports durables et la mobilité bas carbone :</b></p> <p>Continuer à optimiser l'organisation des infrastructures de transport sur le territoire tout en maîtrisant l'impact des déplacements sur l'environnement et la qualité de vie</p> <p>Enjeu 4 : organiser le territoire dans une perspective d'aménagement équilibré, durable et partagé</p>



littoraux et de montagne (mutation des stations).

- **Métropoles** : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.

Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.

- **Territoires d'équilibre / centralités** : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- **Coopérations** : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires

#### Volet montagne et ruralité

- **Offre territoriale** : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures
- **Complémentarité** : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains
- **Economie rurale et de montagne** : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

- **Plan d'action sociale territorialisée (MDS)**
- **Territorialisation des aides aux communes et communautés de communes**
- **Plan de relance départemental – volet mobilités**
- **Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (volet services au public)**
  - **Plan départemental new deal mobile**
  - **Programme 100 % fibre**
- **Schéma départemental du tourisme 2023/2028 (en cours)**

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

#### **Schéma directeur cyclable**

1. Planification des travaux d'aménagement cyclable
2. Définition d'une politique en faveur du vélo
3. Développement du cyclotourisme
4. Elaboration d'une charte d'aménagement

#### **Contrat de Ville et NPNRU**

Rénovation urbaine du QPV Médiathèque Chambord

#### **Programme Local de l'Habitat**

Développer un modèle de production de logements économe en foncier et moins générateur de déplacements

Agir sur l'équilibre social du territoire à travers la diversification de l'offre et les orientations sur les attributions

Moderniser et adapter le parc de logements existants

Déployer et adapter l'offre en logements pour les publics spécifiques

Conforter le rôle communautaire en matière d'habitat

#### **OPAH-RU et PIG**

Aide à la rénovation du parc privé :

Rénovation énergétique des logements,

Adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie liée au vieillissement,

Production d'une offre locative de qualité à loyer maîtrisé

#### **Action Cœur de Ville**

Favoriser une offre attractive de l'habitat en centre-ville (réhabilitation, restructuration)



## 6.2 - Enjeux et objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

Les mesures opérationnelles figurant en gras sont celles qui seront plus particulièrement mises en œuvre au travers de ce contrat et qui sont donc déclinées sous forme de fiches mesures introduites en annexe.

<p><b>ENJEU 1</b> Conforter l'attractivité économique du territoire en tant que moteur de sa compétitivité, de sa croissance et de l'emploi</p>	<p><b>Objectif Stratégique 1.1 :</b> Développer l'accueil et les services aux entreprises</p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 1.1.1 :</b> Développer des lieux et offres d'accueil</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.1.2 :</b> Transformer des friches industrielles en espaces dédiés à l'implantation et la création de nouvelles entreprises</p>
	<p><b>Objectif Stratégique 1.2 :</b> Renforcer l'excellence économique et technologique du territoire</p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 1.1.3 :</b> Développer des services innovants pour les entreprises et leurs salariés</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.2.1 :</b> Soutenir la recherche et l'innovation grâce à de nouveaux partenariats</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.2.2 :</b> Soutenir la recherche et l'innovation par l'accompagnement d'entreprises innovantes</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.2.3 :</b> Développer l'Université du 3<sup>ème</sup> millénaire et les formations supérieures</p>
	<p><b>Objectif Stratégique 1.3 :</b> Développer l'économie touristique</p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 1.2.4 :</b> Améliorer la vie quotidienne des étudiants par une diversité de services adaptés</p>
		<p><b>Mesure opérationnelle 1.3.1 :</b> Développer et diversifier des infrastructures d'accueil et de communication touristique sur le territoire</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.3.2 :</b> Rénover, mettre en valeur et moderniser le patrimoine culturel et architectural du territoire</p>
	<p><b>Objectif stratégique 1.4 :</b> Développer l'économie circulaire</p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 1.3.3 :</b> Développer des infrastructures et équipements pour développer le tourisme fluvial</p>
<p><b>Mesure Opérationnelle 1.4.1 :</b> Intégrer un référentiel économie circulaire</p>		
<p><b>ENJEU 2</b> Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour préserver la qualité de vie et devenir une référence en matière de développement durable</p>	<p><b>Objectif Stratégique 2.1 :</b> Contribuer à l'excellence environnementale, à la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie</p>	<p><b>Objectif stratégique 1.5 :</b> Développer le marketing économique, culturel et touristique du territoire</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 1.5.1 :</b> Promouvoir le territoire et ses atouts à des fins de développement économique, touristique, culturel et d'image</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 2.1.1 :</b> Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturels</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 2.1.2 :</b> Renforcer la communication et la promotion des services innovants visant à favoriser l'exemplarité</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.1.3 :</b> Soutenir le développement des activités de tri et de valorisation</p>	
	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.1.4 :</b> Poursuivre les actions d'aménagement, de valorisation et d'animation du centre-ville</p>	
<p><b>Objectif Stratégique 2.2 :</b> Préserver et gérer la ressource en eau</p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.2.1 :</b> Mettre en œuvre le plan d'actions du PAPI d'intention</p>	
	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.2.2 :</b> Protéger la ressource en eau et optimiser la gestion des eaux pluviales</p>	

	<p><b>Objectif Stratégique 2.3 : Contribuer à la transition énergétique</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.3.1 : Développer la production et la distribution d'énergies renouvelables</b></p> <p><b>Mesure Opérationnelle 2.3.2 : Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, du logement et de l'éclairage public</b></p>
	<p><b>Objectif stratégique 2.4 : Développer les transports durables et la mobilité bas carbone</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.4.1 :</b> Favoriser les flux des personnes et des biens par des actions visant à économiser l'énergie et préserver l'environnement</p>
	<p><b>Objectif stratégique 2.5 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 2.5.1 : Mettre en place une stratégie sur l'alimentation durable sur le Grand Montauban</b></p>
<p><b>ENJEU 3</b> Promouvoir le « bien vivre ensemble » par l'accompagnement de la population dans une logique de proximité et de cohésion</p>	<p><b>Objectif Stratégique 3.1 : Développer les équipements et services à la population</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 3.1.1 :</b> Développer et adapter l'offre d'accueil et d'équipements dans le domaine de la santé, de la culture, de l'éducation, du sport et des loisirs</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.1.2 :</b> Développer l'animation culturelle et sportive et le soutien aux associations du territoire</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.1.3 :</b> Développer les équipements d'accès et les usages et applications TIC</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.1.4 :</b> Développer les équipements pour la sécurisation de l'espace public</p>
	<p><b>Objectif Stratégique 3.2 : Développer l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 3.2.1 :</b> Renforcer les interventions du Service Emploi en faveur du rapprochement entre offre et demande d'emploi et de l'insertion professionnelle</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.2.2 :</b> Développer l'économie sociale et solidaire</p>
	<p><b>Objectif Stratégique 3.3 : Développer la cohésion sociale et la proximité</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 3.3.1 :</b> Soutenir l'insertion des populations les plus fragiles à travers le développement des équipements et services dédiés</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.3.2 :</b> Promouvoir le lien social</p>
	<p><b>Objectif stratégique 3.4 : Agir en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 3.4.1 :</b> Développer et coordonner la politique en faveur de la petite enfance</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 3.4.2 :</b> Développer la politique jeunesse et des actions ciblées en faveur des jeunes</p>
		<p><b>Mesure opérationnelle 3.4.3 :</b> Renforcer l'offre d'équipements et de services aux seniors du territoire</p>
	<p><b>ENJEU 4</b> Organiser le territoire dans une perspective d'aménagement équilibré, durable et partagé</p>	<p><b>Objectif stratégique 4.1 : Assurer un aménagement du territoire et une politique de l'habitat équilibrés</b></p>
<p><b>Mesure Opérationnelle 4.1.2 :</b> Poursuivre la réhabilitation et le développement du logement social et de la lutte contre le logement indigne</p>		
<p><b>Objectif stratégique 4.2 : Développer le dynamisme et la vitalité des centralités du territoire</b></p>		<p><b>Mesure Opérationnelle 4.2.1 :</b> Valoriser les entrées de ville et les boulevards et rénovation immobilière du centre-ville</p>
		<p><b>Mesure Opérationnelle 4.2.2 :</b> Soutenir les commerces et services de proximité du centre-ville de Montauban</p>
		<p><b>Mesure opérationnelle 4.2.3 :</b> Aménager et équiper des hameaux</p>
		<p><b>Mesure opérationnelle 4.2.4 :</b></p>

	<b>Objectif stratégique 4.3 : Intervenir sur des zones prioritaires du territoire</b>	<b>Préserver et redynamiser les centres-bourgs et hameaux des communes</b>
		<b>Mesure Opérationnelle 4.3.1 :</b> Mettre en œuvre le projet urbain Villebourbon
		<b>Mesure Opérationnelle 4.3.2 :</b> Mettre en œuvre du projet urbain Sapiac
		<b>Mesure opérationnelle 4.3.3 :</b> Renouveler le tissu urbain et implanter des équipements et services dans les quartiers
		<b>Mesure opérationnelle 4.3.4 :</b> Projet urbain Gare LGV

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

## **ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat territorial Occitanie 2022/2028, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

### - Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat territorial Occitanie 2022/2028. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

### - Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

### - Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du



potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

**Le territoire du Grand Montauban est particulièrement concerné par :**

- **L'ATI (Approche Territoriale Intégrée) mise en œuvre dans le cadre de l'OS 5 PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27.**

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE + 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.



La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE + ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre de l'Approche Territoriale Intégrée** (OS5) du FEDER 2021-2027.

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Grand Montauban.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projet et d'Investissements 2022-2028 ».

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.



L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

### **Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

## **ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

---

### **12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.



Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,**
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

**Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre.** Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin janvier,**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre,** pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur



## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l’adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d’investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :-

- Les grands équipements pour le développement de l’activité et l’offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d’intérêt local devant être menés sur la période 2022 2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d’ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION**

---

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d’évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L’évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d’en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d’évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d’une sélection d’indicateurs définis dans le PACTE VERT.

### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION**

---

Mention sera faite par le Grand Montauban de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

### **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l’objet de modifications par voie d’avenant sous réserve d’un accord entre les parties signataires.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**La Présidente du Grand Montauban**

Brigitte BAREGES

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental**

Michel WEILL



## **ANNEXES**

---

**1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**2/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre  
(ex. fiches mesures)**



---

**ANNEXE 1**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

---

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO Grand Montauban sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

**Objectif stratégique 1-1 : Développer l'accueil et les services aux entreprises**

**Fiche mesure n°1 : Développer des lieux et offres d'accueil**

**Présentation de la mesure n°1 en lien avec l'objectif stratégique 1-1 :**

**- Contexte général :**

Afin de faire de l'accueil d'activités créatrices d'emplois un préalable à l'accueil de nouvelles populations et en conformité avec les objectifs définis au niveau du SCOT, le Grand Montauban entend poursuivre et renforcer sa politique proactive en matière d'accueil et de services aux entreprises : continuer à soutenir les entreprises déjà implantées (comme par exemple les entreprises hébergées en pépinière d'entreprises mais aussi celles du territoire en perspective de développement), tout en cherchant à en accueillir de nouvelles et en anticipant dès aujourd'hui l'arrivée de la LGV qui devrait entraîner une hausse des demandes d'implantation économique.

A noter que la démarche Zéro Artificialisation Nette est prise en compte dans le cadre du futur quartier LGV : un plan guide structuré autour du paysage dans l'objectif de renforcer l'existant sera créé pour travailler sur ce projet à forte ambition environnementale, où paysage cultivé et urbain sont présents.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

1. Développer l'offre d'accueil en zones d'activité :

- Maintenir l'attractivité économique du territoire et le doter des conditions pour poursuivre la dynamique d'accueil d'activités créatrices d'emplois ;
- Assurer le maintien d'un haut niveau quantitatif et qualitatif de l'offre foncière et immobilière à vocation économique pour répondre aux demandes d'implantation actuelles et futures, dans le cadre d'une stratégie intercommunale. Un inventaire des Zones d'Activités Economiques imposé par la Loi Climat et Résilience, est en cours de réalisation et comprend : un état parcellaire des unités foncières, l'identification des occupants, le taux de vacance. Cet état des lieux sur chaque zone et chaque commune du Grand Montauban permettra d'évaluer ainsi le foncier disponible sur le territoire et d'orienter l'implantation de nouvelles activités en fonction des secteurs d'activités et de la stratégie définie en matière foncière

2. Développer et rationaliser des lieux d'accueil et des services pour faciliter l'implantation et la création de nouvelles entreprises :

- Renforcer l'attractivité économique en développant les services, les outils d'accueil, l'accompagnement et l'animation en direction des entreprises, moteurs de création d'emploi et source d'innovation ;
- Développer des services innovants pour les entreprises et leurs salariés ;
- Créer un pôle unique regroupant l'ensemble des équipements et services dédiés aux entreprises, permettant ainsi une meilleure identification et visibilité des acteurs économiques du territoire.

3. Accueillir des personnes souhaitant se lancer dans l'agriculture, notamment le maraîchage, en contribuant à leur implantation et en développant des partenariats.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- S'adapter au changement climatique,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une zone mixte (services, commerces) à Corbarieu (projet de création d'une zone d'activités),</li> <li>- Création d'une zone artisanale à Corbarieu</li> <li>- Développement d'une zone mixte à Escatalens,</li> <li>- Développement d'une zone commerciale (commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité) à Saint-Nauphary,</li> <li>- Création d'une maison de l'économie à Montauban regroupant notamment les services de l'économie du Grand Montauban et une nouvelle pépinière d'entreprises.</li> <li>- Implantation d'une couveuse maraîchère à Montauban,</li> <li>- Aménagement de la zone industrielle Laplane à Bressols,</li> <li>- Aménagement de la zone industrielle Le Pastenc à Bressols.</li> </ul> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone mixte de Corbarieu : 2023-2025,</li> <li>- Zone artisanale à Corbarieu : A définir</li> <li>- Zone mixte à Escatalens : 2023-2025,</li> <li>- Développement d'une zone commerciale (commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité) à Saint-Nauphary : 2023-2024,</li> <li>- Création d'une maison de l'économie à Montauban regroupant notamment les services de l'économie du Grand Montauban et une nouvelle pépinière d'entreprises : 2023-2024,</li> <li>- Implantation d'une couveuse maraîchère à Montauban : 2022-2023,</li> <li>- Aménagement de la zone industrielle Laplane à Bressols : 2023,</li> <li>- Aménagement de la zone industrielle Le Pastenc à Bressols : 2025.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mètres carrés de surface rénovés/aménagés,</li> <li>- Nombre d'entreprises et services accueillis.</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b> PR Occitanie FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 1</p>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet</b></p>



## Objectif stratégique 1-2 : Renforcer l'excellence économique et technologique du territoire

### Fiche mesure n°2 : Développer l'Université du 3<sup>ème</sup> millénaire et les formations supérieures

#### Présentation de la mesure n°2 en lien avec l'objectif stratégique 1-2 :

##### - Contexte général :

Avec une ville centre étudiante et un pôle de recherche, développement et innovation d'envergure départementale, le Grand Montauban dispose d'un potentiel qu'elle souhaite exploiter et renforcer pour créer un environnement propice à l'innovation, au développement économique et technologique du territoire.

L'enseignement supérieur dans le Tarn-et-Garonne compte un peu plus de 2 200 personnes inscrites au sein d'une formation post-bac en lycées, écoles et universités.

Chiffres clés : 967 étudiants sur le Campus Montauriol, 566 étudiants à la CCI, 211 élèves à l'IFMS (Institut de Formation aux Métiers de la Santé situé sur le campus Montauriol), entre 322 au lycée Bourdelle (BTS/ CPGE/ LICENCE PRO), 44 au lycée agricole Capou, 54 Lycée Théas, 32 en BTS à Skold'art.

Les filières présentes sur le territoire :

- Au centre universitaire de Montauban-Tarn-et-Garonne : Université de Droit (UT1 Capitole), ISCID (Institut Supérieur Couleur /images et design), Licence et Master (Jean Jaurès), INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) Jean Jaurès, IFMS (Institut de formation aux métiers de la Santé) Paul Sabatier, diplôme d'État d'infirmier (grade licence) et aides-soignants (1 an), Erasme (institut du travail social), diplôme d'État de moniteur éducateur (2 ans) et d'éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage.
- Au Lycée Bourdelle : plusieurs BTS, une licence Pro, deux CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles).
- Au lycée Agricole : 2 BTS
- Au lycée Théas : 1 BTS
- A la CCI, formations en alternance : plusieurs BTS, plusieurs licences, plusieurs Masters 1 et 2.
- Skold'art : 1 BTS

En conclusion, la structure juridique commune GMCA/Département, pour l'enseignement du Grand Montauban pourrait être la structure porteuse de la compétence enseignement supérieur entre les deux entités locales compétentes et ainsi participer au développement de l'enseignement supérieur sur le grand Montauban. Les travaux autour de l'enseignement supérieur pourraient associer d'autres partenaires comme la Région.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Développer l'enseignement supérieur et la vie étudiante en créant, un deuxième Campus universitaire en complément du Campus existant qui est arrivé à saturation. Il servira de levier pour le développement de l'économie du territoire,
- Développer l'offre de cursus /de formation,
- Proposer de nouvelles formations en lien avec les besoins des entreprises du territoire.
- Créer une résidence étudiante CROUS, inexistante sur le territoire

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Mise en place d'une Licence Accès Santé, adossée au cursus de droit proposé par l'antenne de Toulouse Capitole au centre universitaire,
- Création d'une filière STAPS EM (Education Motricité) en lien avec l'antenne de l'UT3 de Toulouse ; formation en L1 STAPS ciblée pour un effectif maximal de 100 étudiants dont 20 LAS STAPS,
- Possibilité d'extension de la formation en L2 STAPS EM et ouverture L3 EM,
- Ouverture d'un DEUST « Métiers de la forme » pour 30 étudiants,
- Création d'une formation de manipulateurs en radiologie au sein de l'actuel centre

- universitaire géré par le Département de Tarn-et-Garonne ;
- Création de logements étudiants (logements CROUS ou agréés, logements locatifs privés) ;
  - Réflexion la création d'un guichet unique multi-sites de l'enseignement supérieur et de logements étudiants pour un deuxième campus universitaire ».
  - Ouverture d'un centre du CNAM à Montauban et de formations délocalisées sur des sites partenaires,
  - Ouverture d'une école de commerce privé : « groupe privé alternance » à Montauban.

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

- Plateforme d'innovation Couleur Design Matière, aménagement d'un espace recherche et formation en design et couleur.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Mise en place d'une Licence Accès Santé : 2023,
- Création d'une filière STAPS : 2024,
- Extension de la formation L2 STAPS EM : 2025,
- Ouverture L3 EM : 2026,
- Ouverture DEUST « Métiers de la forme : 2026,
- Création de logements étudiants : 2023-2024,
- Réflexion sur l'installation d'un deuxième campus universitaire : 2023-2024.
- Ouverture d'un centre du CNAM à Montauban et de formations délocalisées sur des sites partenaires : 2023,
- Ouverture d'une école de commerce privé : « groupe privé alternance » à Montauban : 2023-2024.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de logements créés,
- Nombre d'étudiants accueillis,
- Offres de formation nouvellement créées.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR Occitanie FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 4 et priorité 5

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet**



## Objectif stratégique 1-3 : Développer l'économie touristique

### Fiche mesure n°3 : Rénovier, mettre en valeur et moderniser le patrimoine culturel et architectural du territoire

#### Présentation de la mesure n°3 en lien avec l'objectif stratégique 1-3 :

##### - Contexte général :

Fort d'un riche patrimoine culturel et architectural (pont Vieux, place Nationale, Musée Ingres Bourdelle, ...), le Grand Montauban dispose d'un potentiel de développement touristique très important, que la collectivité souhaite conforter et développer.

Le tourisme est non seulement un vecteur d'attractivité et un outil de valorisation de l'environnement et du patrimoine, mais aussi une opportunité économique majeure. L'objectif est donc d'encourager l'économie touristique en poursuivant la valorisation du patrimoine culturel et naturel, le développement des infrastructures d'accueil et d'information existantes et la diversification des créneaux et produits touristiques.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Encourager l'économie touristique en poursuivant la valorisation et la protection du patrimoine architectural et culturel, le développement des infrastructures d'accueil et d'information existantes ;
- Soutenir les infrastructures et équipements à vocation touristique et diversifier les produits et l'offre touristique.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation du lavoir et du pigeonnier d'Albefeuille-Lagarde,
- Rénovation de l'église d'Escatalens,
- Rénovation de l'église de Lacourt Saint-Pierre,
- Restauration de l'ancienne ferme du château Courtois de Viçose à Lacourt Saint-Pierre,
- Rénovation de l'église de Cos à Lamothe-Capdeville,
- Rénovation du moulin d'Ardus à Lamothe-Capdeville,
- Rénovation de l'église Saint-Jacques à Montauban,
- Mise en valeur du patrimoine et parcours lumière via un Marché Global de Performance (MGP) éclairage public sur la commune de Montauban,
- Rénovation de la place Nationale à Montauban,
- Rénovation de la place Roosevelt à Montauban,
- Rénovation du pont Vieux à Montauban,
- Rénovation du théâtre de Montauban,
- Aménagement d'un Mémo-café à Montauban dans l'ancienne maison Poult,
- Rénovation de l'église de Montbeton
- Rénovation de l'église de Villemade.

##### - Dont Projets inscrits au CPER :

- Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes sur la commune d'Escatalens.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Rénovation du lavoir d'Albefeuille-Lagarde : 2022-2023,
- Rénovation du pigeonnier d'Albefeuille-Lagarde : 2025
- Rénovation de l'église d'Escatalens : 2025-2026,
- Création d'un CCE : 2023-2025,
- Rénovation de l'église de Lacourt Saint-Pierre : 2023-2024,
- Restauration de l'ancienne ferme du château Courtois de Viçose à Lacourt Saint-Pierre : 2023-2024,
- Rénovation de l'église de Cos à Lamothe-Capdeville : 2027-2028
- Rénovation du moulin d'Ardus : A déterminer,
- Rénovation de l'église Saint-Jacques à Montauban : 2024-2028 (études : 2023-2024),
- MGP mise en valeur/mise en lumière à Montauban : 2022-2024,
- Rénovation du pont Vieux à Montauban : 2023-2024,



- Rénovation de la place Roosevelt à Montauban : 2022-2023,
- Rénovation de la place Nationale à Montauban : 2022,
- Aménagement Mémo-Café : 2024-2025 (études : 2023),
- Rénovation de l'église de Montbeton : 2025-2026,
- Rénovation de l'église de Villemade : 2023-2024.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Taux de fréquentation,
- Nombre de mètres carrés construits/rénovés.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

CPER : pilier 1, OS 1, Action n°1 (CCE Escatalens),  
PR Occitanie FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 5.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet



## Objectif stratégique 1-3 : Développer l'économie touristique

### Fiche mesure n°4 : Développer des infrastructures et équipements pour développer le tourisme fluvial

#### Présentation de la mesure n°4 en lien avec l'objectif stratégique 1-3 :

##### - Contexte général :

Fort d'un patrimoine naturel remarquable (canal de Montech et site de Port canal, Tarn et ses berges, ...), le Grand Montauban dispose d'un potentiel de développement touristique très important, que la collectivité souhaite conforter et amplifier.

En effet, la forte présence de l'eau sur le territoire, avec notamment le Tarn, le Canal de Montech et l'Aveyron, ajoute un potentiel en matière de tourisme fluvial, que la collectivité souhaite continuer à développer dans les années qui viennent en cohérence avec les schémas départemental et régional du tourisme et des loisirs 2023/2028.

Le tourisme est non seulement un vecteur d'attractivité et un outil de valorisation de l'environnement et du patrimoine, mais aussi une opportunité économique majeure. L'objectif est donc d'encourager l'économie touristique en poursuivant la valorisation du patrimoine naturel et fluvial, le développement des infrastructures d'accueil et d'information existantes et la diversification des produits touristiques.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Développer le tourisme fluvial sur le territoire grâce à la présence du Tarn, du Canal de Montech et de l'Aveyron et permettre l'arrivée de bateaux de tourisme jusqu'au centre-ville de Montauban conformément aux constats et orientations partagés dans le cadre d'études sur la navigabilité du Tarn et sur le développement du Canal des 2 mers ;
- Poursuivre les travaux de mise en navigabilité du Tarn dans l'objectif de réaliser à terme une boucle du Tarn en lien notamment avec les communautés de communes voisines ;
- Valoriser le patrimoine naturel et fluvial, notamment en créant des interconnexions entre territoires : liaison Canal latéral à la Garonne/pente d'eau de Montech/canal de Montech/Port Canal.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité.



##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation des écluses de Sapiacou, des Albarèdes, d'Albefeuille-Lagarde/Villemade, de Reyniès,
- Réalisation d'aménagements sur le site de Port Canal,
- Etude d'implantation de pontons/débarcadères sur le tronçon du Tarn compris entre Port Canal et la chaussée des Albarèdes,
- Création de nouveaux circuits de balades fluviales.
- Rénovation de la maison éclusière d'Escatalens.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Rénovation écluse Sapiacou : 2023-2024,
- Aménagement du site de Port Canal : 2022-2028,
- Etude implantation de pontons/débarcadères : 2023-2025,
- Création de nouveaux circuits de balades fluviales : 2022-2028,
- Rénovation de la maison éclusière d'Escatalens : 2023-2028.

##### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- Taux de fréquentation,
- Infrastructures créées ou rénovées.

##### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : priorité 5

##### Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet

## Objectif stratégique 1-4 : Développer l'économie circulaire

### Fiche mesure n°5 : Intégrer un référentiel économie circulaire

#### Présentation de la mesure n°5 en lien avec l'objectif stratégique 1-4 :

##### - Contexte général :

Historiquement engagé sur la thématique des déchets, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération est lauréat de l'Appel à projet de l'ADEME et de la Région Occitanie « Territoire Économie Circulaire 2019 » et a affirmé son souhait de s'engager dans une démarche ambitieuse d'économie circulaire sur son territoire.

Une feuille de route valant plan d'action a été finalisée en février 2022. L'audit économie circulaire a eu lieu le 4 mars 2022, et la 1ère étoile du label a été obtenue lors de la Commission Nationale du Label du 10 juin 2022.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Changer de modèle à chaque étape de la chaîne économique et dans une optique de développement durable ;
- Réaliser un diagnostic de l'économie circulaire afin d'identifier les projets en cours répondant aux enjeux actuels et définir un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Mise en place d'un référentiel Economie Circulaire,
- Obtention d'un label,
- Déclinaison d'un plan d'action,
- Mise en place d'un partenariat avec le SIRTOMAD pour la prévention et la gestion des déchets et pour l'économie circulaire.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Mise en place d'un référentiel Economie Circulaire : 2022,
- Obtention d'un label : 2022,
- Déclinaison d'un plan d'actions : 2023-2026,
- Mise en place d'un partenariat avec le SIRTOMAD pour la prévention et la gestion des déchets et pour l'économie circulaire : 2022-2028.

##### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mise en œuvre effective du contrat d'objectif territorial avec l'ADEME sur 2021-2026 dont : la mise en place d'une stratégie d'achat durable d'une part et de réemploi d'autre part.

##### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2

##### Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet



**Objectif stratégique 2-1 : Contribuer à l'excellence environnementale, à la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie**

**Fiche mesure n°6 : Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturels**

**Présentation de la mesure n°6 en lien avec l'objectif stratégique 2-1 :**

**- Contexte général :**

Territoire à dominante rurale, le Grand Montauban offre à ses habitants un cadre de vie fait de grands espaces et de nature autour d'un pôle urbain dynamique proposant tous les équipements et services nécessaires et lui-même doté de nombreux espaces verts (Roseaie, Jardin des plantes, Cours Foucault, etc.), le tout à seulement 30 minutes de Toulouse. Le territoire est aussi traversé :

- Par plusieurs cours d'eau : le Tarn, l'Aveyron et le Tescou, ainsi que par le canal de Montech qui relie la Garonne au Tarn ;
- Par des sentiers de randonnée, essentiellement des chemins de petite randonnée à vocation de loisir, qui traversent de nombreuses communes du Grand Montauban :

<https://www.montauban-tourisme.com/vivre-explorer/randonnees/a-pied-a-velo/>

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

L'objectif du Grand Montauban pour 2021-2027 est de poursuivre les efforts visant à protéger ce patrimoine exceptionnel et à le valoriser, aussi bien au service de la qualité de vie des habitants qu'au service de l'attractivité du territoire :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire y compris ses rivières.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Poursuite de l'aménagement des berges du Tarn à Montauban,
- Aménagement d'un Grand Parc des Rives à Montauban,
- Aménagement du Parc du Treil à Montauban,
- Projet de cœur de biodiversité à Escatalens (renaturation d'un site à vocation écologique et touristique),
- Création d'îlots de fraîcheur à Reyniès,
- Aménagement de sentiers de randonnée sur l'ensemble de l'agglomération.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Aménagement des berges du Tarn : 2026-2028
- Grand Parc des Rives : 2023-2028,
- Parc du Treil : étude paysagère : 2023, travaux : 2024-2028
- Cœur de biodiversité – Escatalens : 2023-2024,
- Création d'îlots de fraîcheur : 2023,
- Aménagement de sentiers de randonnée : 2022-2028.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de mètres carrés aménagés,
- Nombre de mètres linéaires aménagés.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



<b>Objectif stratégique 2-2 : Préserver et gérer la ressource en eau</b>
<b>Fiche mesure n°7 : Mettre en œuvre le plan d'actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention</b>
<p><b>Présentation de la mesure n°7 en lien avec l'objectif stratégique 2-2 :</b></p> <p><b>- Contexte général :</b>  Le territoire de l'agglomération du Grand Montauban est marqué par des crues du Tarn importantes telles que la crue de 1930, de 1996 ou encore celle de 2003. Avec près de 10 000 habitants en zone inondable, il concentre de <b>nombreux enjeux couramment exposés aux inondations</b>.  La forte vulnérabilité du territoire a justifié le lancement d'un PAPI de 25 actions en 2021, avec la sensibilisation comme thématique prioritaire.  La commune d'Escatalens relève quant à elle du futur PAPI Garonne dont le Programme d'Etude Préalable (PEP) au PAPI sera prochainement lancé, piloté par la Communauté de communes Terres des Confluences.</p> <p><b>- Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les efforts visant à mieux maîtriser le risque inondation : mieux connaître, surveiller et limiter le risque pour protéger le territoire ;</li> <li>- Mieux informer et alerter la population.</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⑥ S'adapter au changement climatique,</li> <li>⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li>⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du Programme d'Etude Préalables au PAPI Garonne (pilotage CC Terres des Confluences pour le compte des 6 EPCI concernés dont Grand Montauban).</li> </ul> <p><b>Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des 25 actions du PAPI s'articulant autour de 4 orientations majeures : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser et responsabiliser la population,</li> <li>2. Réduire la vulnérabilité du territoire et maîtriser l'urbanisation,</li> <li>3. Entretien des cours d'eau, les ouvrages de protection existants et préserver les zones d'expansion de crue,</li> <li>4. Améliorer l'opérationnalité de la gestion de crise avec l'objectif de compléter et de mettre en cohérence les initiatives et dispositifs existants.</li> </ol> </li> </ul> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre PAPI Montauban-Moissac : 2022-2024,</li> <li>- Réalisation du PEP au PAPI Garonne : 2023-2026.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions mises en œuvre.</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <p>CPER : Pilier 1, OS2, Action n°5,  PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2</p>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b> sans objet</p>



## Objectif stratégique 2-2 : Préserver et gérer la ressource en eau

### Fiche mesure n°8 : Protéger la ressource en eau et optimiser la gestion des eaux pluviales

#### Présentation de la mesure n°8 en lien avec l'objectif stratégique 2-2 :

##### - Contexte général :

L'attractivité du territoire du Grand Montauban Communauté Agglomération engendre une forte augmentation de son urbanisation, ce qui provoque ou amplifie des problèmes d'inondations et une perte de fonctionnalité des milieux aquatiques du fait :

- ⑥ Du comblement de zones humides
- ⑥ De constructions dans d'anciennes zones inondables
- ⑥ De l'imperméabilisation des sols conduisant à une augmentation des volumes ruisselés et à une accélération des transferts vers l'aval.

Les conséquences de cette urbanisation se ressentent également au niveau de :

- ⑥ Du réseau hydrographique : territoire avec des difficultés d'infiltrations (fossés et réseaux existants déjà en surcharge)
- ⑥ L'assainissement : les réseaux de collecte unitaire collectent les eaux usées et les eaux pluviales. Ceci provoque une surcharge du réseau avec des déversements intempestifs dans le milieu naturel par les déversoirs d'orages et donc des risques de pollution directe des milieux récepteurs

D'autre part, la tension sur la ressource en eau sur le territoire du Grand Montauban est importante et va s'aggraver dans les années à venir en raison de l'impact du changement climatique. Dans le même temps, la gestion de la ressource est essentielle pour l'alimentation en eau potable d'une population en augmentation constante, pour la pérennité de différentes activités telles que l'agriculture, pour la préservation de l'environnement et des milieux aquatiques.

Dans ce contexte, par délibération de son conseil communautaire du 23 janvier 2023, le Grand Montauban a initié la procédure de transfert de la compétence « approvisionnement en eau » des communes au profit de l'intercommunalité.

Il apparaît nécessaire de conforter la ressource en eau sur les zones déficitaires.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

Préserver la ressource en eau du territoire.

Le Grand Montauban prévoit d'engager une stratégie d'intervention selon 3 axes :

- ⑥ Une amélioration de l'existant avec un recensement de l'ensemble des ouvrages pouvant stocker de l'eau (retenues abandonnées) qui pourraient être réutilisées,
- ⑥ Une optimisation des retenues existantes par curage de ces dernières,
- ⑥ La mise en place de réserves de substitution nouvelles là où elles seront déterminées comme nécessaires et indispensables pour sécuriser la ressource. Il s'agira alors de créer des retenues collinaires dans un objectif de substitution des prélèvements existants (avec engagement à ne plus pomper en cours d'eau en période d'étiage, du 1er juin au 31 octobre) dans les cours d'eau non réalimentés.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Révision des Schémas Directeurs AEP, EU et EP,
- Etude de réhabilitation du cours d'eau Lagarrigue sur le linéaire de la Mandoune
- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des eaux,
- Création, gestion et optimisation de retenues d'eau,
- Développement de pratiques agroécologiques,
- Projet de REUT des eaux usées traitées sur la commune de Montbeton pour l'arrosage des espaces verts.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Etude de réhabilitation du cours d'eau Lagarrigue sur le linéaire de la Mandoune : 2023-2025,
- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des eaux : à définir
- Création, gestion et optimisation de retenues d'eau : 2023-2028,
- Développement de pratiques agroécologiques : 2023-2028,
- Projet de REUT des eaux usées traitées sur la commune de Montbeton pour l'arrosage des espaces verts : 2023.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Le nombre d'actions mises en œuvre dans chaque spécialité.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet



## Objectif stratégique 2-3 : Contribuer à la transition énergétique

### Fiche mesure n°9 : Développer la production et la distribution d'énergies renouvelables

#### Présentation de la mesure n°9 en lien avec l'objectif stratégique 2-3 :

##### - Contexte général :

La maîtrise de l'énergie et de la gestion des risques fait partie intégrante des enjeux d'un territoire en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre et accentuer leurs efforts visant à encourager la transition énergétique à travers la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les logements.

A l'horizon 2030, les objectifs du PCAET du GMCA sont de multiplier par trois les énergies renouvelables (ENR), pour passer de 117 GWh/an à 419 GWh/an, avec notamment une multiplication par 4 de l'énergie photovoltaïque (de 47 GWh/an à 181 GWh/an).

Le territoire du Grand Montauban connaît une forte dynamique positive sur le photovoltaïque avec un potentiel à l'étude qui représente + 171 GWh/an, donc largement contributif aux objectifs du PACET.

Mais la majorité de ces projets résulte d'opportunités locales spontanées, et non d'une volonté exprimée dans le cadre de projets de territoires. D'autre part, certains projets suscitent des interrogations voire des oppositions et les collectivités ne sont pas toujours associées dans la réflexion.

Conscients de ces enjeux, le Grand Montauban a décidé de se doter d'une stratégie visant à atteindre les objectifs du PCAET tout en maîtrisant le développement des énergies renouvelables dans le respect des usages existants sur le territoire et en associant l'ensemble des acteurs concernés.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Promouvoir les énergies renouvelables et les initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique, à mieux maîtriser la consommation d'énergie et à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation sur les bâtiments communaux d'Albefeuille-Lagarde (mairie, ateliers municipaux),
- Installation d'équipements de production d'énergies renouvelables à Bressols,
- Mise en place d'un système de géothermie sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Corbarieu,
- Etude sur la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux de Corbarieu,
- Installation d'une chaudière bois à l'école de Lamothe-Capdeville,
- Etude sur la mise en place d'un projet hydroélectrique sur le moulin d'Ardus de Lamothe-Capdeville,
- Développement et extension du réseau de chaleur de Montauban,
- Rénovation d'une usine de traitement des déchets à Montauban,
- Création d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration du Verdié de Montauban,
- Réalisation de centrales photovoltaïques au sol impliquant le GMCA au travers d'une société de projet,
- Lancement d'AMI pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville de Montauban et du Grand Montauban,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle associative Tir à Crabe à Montbeton,
- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation à Reyniès,
- Mise en place d'un système de géothermie à l'école de Reyniès,



- Création d'une chaufferie bois à Saint-Nauphary,
- Installation d'un réseau de chaleur pour l'alimentation de bâtiments communaux à Saint-Nauphary (mairie, écoles, médiathèque, salle de réunion),
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de Saint-Nauphary.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation sur les bâtiments communaux d'Albefeulle-Lagarde (mairie, ateliers municipaux) : 2024-2026,
- Installation d'équipements de production d'énergies renouvelables à Bressols : 2023-2024
- Mise en place d'un système de géothermie sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Corbarieu : 2023-2025,
- Etude sur la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux de Corbarieu : 2023,
- Installation d'une chaudière bois à l'école de Lamothe-Capdeville : 2022-2026 (étude : 2022-203, travaux : 2024-2026)
- Etude sur la mise en place d'un projet hydroélectrique sur le moulin d'Ardus de Lamothe-Capdeville : 2022-2026,
- Développement et extension des réseaux de chaleur : 2022-2023,
- Rénovation de l'incinérateur pour valoriser plus de chaleur et produire de l'électricité : 2022-2024,
- Création d'une unité de méthanisation : 2022-2024,
- Réalisation de centrales photovoltaïques au sol impliquant le GMCA au travers d'une société de projet : 2023-2025,
- Lancement d'AMI pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville et du Grand Montauban : 2023,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle associative Tir à Crabe à Montbeton : 2024-2025,
- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation à Reyniès : 2024-2025,
- Mise en place d'un système de géothermie à l'école de Reyniès : 2023-2024,
- Création d'une chaufferie bois à Saint-Nauphary : 2023-2024,
- Installation d'un réseau de chaleur pour l'alimentation de bâtiments communaux à Saint-Nauphary (mairie, écoles, médiathèque, salle de réunion) : 2023-2024
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de Saint-Nauphary : 2025-2026.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Augmentation de la production d'énergie renouvelable.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet



## Objectif stratégique 2-3 : Contribuer à la transition énergétique

### Fiche mesure n°10 : Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, du logement et de l'éclairage public

#### Présentation de la mesure n°10 en lien avec l'objectif stratégique 2-3 :

##### - Contexte général :

La maîtrise de l'énergie et de la gestion des risques fait partie intégrante des enjeux d'un territoire en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre et accentuer leurs efforts visant à encourager la transition énergétique à travers la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les logements.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Promouvoir les énergies renouvelables et les initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à mieux maîtriser la consommation d'énergie.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- S'adapter au changement climatique,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation énergétique des écoles des communes du Grand Montauban,
- Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des communes du Grand Montauban.
- Rénovation et modernisation du parc d'éclairage public d'Albefeuille, Corbarieu, Escatalens, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary, Reyniès, Villemade.
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes d'Albefeuille-Lagarde,
- Rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Albefeuille-Lagarde,
- Rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux de Corbarieu (mairie, écoles, bibliothèque, local des aînés, salle des fêtes, salle de réunion) et de Lacourt Saint-Pierre (mairie, écoles),
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes et des logements communaux d'Escatalens,
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Lacourt Saint-Pierre,
- Rénovation énergétique de l'école de Lamothe-Capdeville,
- Isolation thermique du groupe scolaire et de la mairie de Reyniès,
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Saint-Nauphary,
- Rénovation de bâtiments anciens pour l'aménagement d'une crèche sur la friche Poult et pour un gîte vélo à Port Canal.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Rénovation énergétique des écoles : 2022-2028,
- Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des communes du Grand Montauban : 2022-2028,
- Rénovation et modernisation du parc d'éclairage public : 2022-2024,
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes d'Albefeuille-Lagarde : 2023-2024,
- Rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Albefeuille-Lagarde : 2023,
- Rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux de Corbarieu (mairie, écoles, bibliothèque, local des aînés, salle des fêtes, salle de réunion) et de Lacourt Saint-Pierre (mairie, écoles) : 2023-2026
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes et des logements communaux d'Escatalens : 2023-2026,
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Lacourt Saint-Pierre : 2023-2024,
- Rénovation énergétique de l'école de Lamothe-Capdeville : 2022-2026,
- Isolation thermique du groupe scolaire et de la mairie de Reyniès : 2023-2024,

- Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Saint-Nauphary : 2023-2026,
- Rénovation de bâtiments anciens pour l'aménagement d'une crèche sur la friche Poulth et pour un gîte vélo à Port Canal : 2022-2025.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de mètres carrés ou de bâtiments rénovés,
- Economie d'énergies réalisées.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorité 2

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet



**Objectif stratégique 2-4 : Développer les transports durables et la mobilité bas-carbone****Fiche mesure n°11 : Favoriser les flux des personnes et des biens par des actions visant à économiser l'énergie et à préserver l'environnement****Présentation de la mesure n°11 en lien avec l'objectif stratégique 2-4 :****- Contexte général :**

Le territoire du Grand Montauban bénéficie d'infrastructures de transport de qualité et performante et d'une très bonne accessibilité, qui va croître encore avec l'arrivée de la ligne à Grand Vitesse (GPSO).

Dans le même temps, la mobilité de la population, phénomène qui s'accroît partout depuis plusieurs années, soulève des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

La question de la maîtrise de cette mobilité constitue donc un enjeu important, à la fois en ce qui concerne la performance des services pour répondre aux besoins de mobilité de la population et en ce qui concerne la limitation de l'impact de ces mêmes déplacements sur l'environnement et le cadre de vie.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Inscrire le développement de l'ensemble du territoire dans une perspective durable,
- Maîtriser l'impact de la mobilité sur le territoire, l'environnement et le cadre de vie,
- Développer des infrastructures et services visant à promouvoir le recours aux modes de transports durables alternatifs à la voiture individuelle, dans un objectif de « mobilité bas carbone »
- Continuer à optimiser l'organisation des infrastructures de transport sur le territoire et la mobilité des habitants pour répondre aux besoins et améliorer les déplacements.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Poursuivre les aménagements de voies douces sur les communes rurales du Grand Montauban,
- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable (création d'aménagements et résorption de discontinuités sur l'ensemble du territoire),
- Mettre en œuvre le schéma directeur piéton cycle (schéma ciblé sur les hameaux de Montauban).

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Aménagements de voies douces : 2022-2028,
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable : 2022-2026,
- Mettre en œuvre le schéma directeur piéton cycle : 2022-2026.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de mètres linéaires de voies douces aménagés.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR OCCITANIE FEDER FSE+ 21-27 : Priorités 3 et 5

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

<b>Objectif stratégique 2-5 : Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial</b>
<b>Fiche mesure n°12 : Mettre en place une stratégie sur l'alimentation durable sur le Grand Montauban</b>
<p><b>Présentation de la mesure n°12 en lien avec l'objectif stratégique 2-4 :</b></p> <p><b>- Contexte général :</b>  La Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne a mis en place en 2020, en partenariat avec le Département, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental.  Dans le cadre de ce PAT, une plateforme logistique de valorisation et de commercialisation des produits locaux a été créée.  Un projet de légumerie départementale est aujourd'hui en cours d'étude et s'inscrirait dans le cadre de cette plateforme, en permettant la réception et le traitement des légumes frais produits dans le département.  Le Grand Montauban a, pour sa part, engagé depuis quelques années une réflexion sur la mise en place d'un PAT autour notamment de deux projets majeurs : la construction d'une nouvelle cuisine centrale et un projet également de légumerie.  Une complémentarité entre l'ensemble de ces projets pourrait donc être recherchée avec la Chambre d'Agriculture et le Département de Tarn-et-Garonne pour permettre leur concrétisation.</p> <p><b>- Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changer de modèles agricole et alimentaire dans une optique de développement durable.</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li>⑥ S'adapter au changement climatique,</li> <li>⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de légumerie avec vocation aide alimentaire: une partie du volume de fruits et légumes est actuellement locale, dans un rayon de 15 km, formalisée dans l'Appel d'Offres alimentaire (tomates, courgettes, pommes, fruits d'été comme pêches, nectarines, prunes, abricots ...); la légumerie permettra d'augmenter ce volume de produit local. Ces produits sont à destination des crèches (environ 100 repas/jour), des écoles maternelles et primaires, personnel encadrant inclus (environ 4 300 repas/jour) et des personnes âgées livrées à domicile (environ 280 repas/jour),</li> <li>- Projet de cuisine centrale de la Ville de Montauban.</li> </ul> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de légumerie : 2023-2024,</li> <li>- Projet de cuisine centrale : 2023-2024.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets valorisant les productions agricoles locales</li> </ul>
<b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b>
<b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet</b>



## Objectif stratégique 3-1 : Développer les équipements et services à la population

### Fiche mesure n°13 : Développer et adapter l'offre d'accueil et d'équipements dans le domaine de la santé, de la culture, de l'éducation, du sport et des loisirs

#### Présentation de la mesure n°13 en lien avec l'objectif stratégique 3-1 :

##### - Contexte général :

Le territoire du Grand Montauban dispose d'une excellente offre d'équipements et services à la population, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance-jeunesse, de la santé, des sports et loisirs, accueillant même pour certains des équipements à rayonnement intercommunal. Cette offre a été largement enrichie ces dernières années, toutefois, en matière d'équipements et de services à la population, les besoins et attentes de la population évoluent constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, évolution des modes de vie, ...) et, surtout, il s'agit de l'un des domaines les plus impactés par la croissance démographique, qui engendre automatiquement une croissance des besoins.

C'est pourquoi le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour continuer à répondre de manière optimale aux besoins de leur population et contribuer ainsi à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une répartition optimale des équipements et services à la population sur l'ensemble du territoire, dans un souci de proximité, d'équilibre territorial et de mixité des fonctions.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire en maintenant un haut niveau de quantité et de qualité de l'offre de services et d'équipements à la population.
- Anticiper et répondre de façon optimale aux besoins et demandes des habitants du territoire, en tenant compte de leur évolution.
- Veiller à une répartition optimale des équipements sur le territoire.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Mise en accessibilité des vestiaires du stade de football d'Albefeuille-Lagarde,
- Extension du dojo à Bressols,
- Construction d'un gymnase à Bressols,
- Construction d'un city stade à Bressols,
- Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Corbarieu,
- Création d'un parcours santé à Corbarieu,
- Création d'un centre de loisirs et d'un ALAE à Escatalens : 2023-2028,
- Extension et végétalisation de la cour d'école à Escatalens : 2023-2026,
- Création d'une maison médicale à Escatalens : 2028,
- Construction d'un pump-track à Lacourt-Saint-Pierre,
- Construction locaux ALAE/ALSH à Lacourt Saint-Pierre,
- Extension du local du boulodrome de Lamothe Capdeville,
- Rénovation du bâtiment de la buvette et des sanitaires de la plage d'Ardus à Lamothe-Capdeville,
- Création d'un pump-track à Montbeton,
- Rénovation d'Eurythmie à Montauban,
- Création d'une Mémo-café dans l'ancienne maison Poulit à Villebourbon à Montauban,
- Construction d'un centre d'excellence sportive sur le site du Ramierou à Montauban,
- Rénovation du stade d'athlétisme Pompidou à Montauban,
- Restructuration du site de Sapiac à Montauban,
- Création d'un pump-track à Montauban,
- Rénovation du stade du Saulou à Montauban,
- Création d'un équipement enfance/jeunesse à Port Canal,
- Création d'un dojo à Montbeton,
- Création de locaux paramédicaux à Montbeton,
- Extension de la plaine de jeux de football à Saint-Nauphary,
- Création d'un local des chasseurs à Saint-Nauphary,

- Création de locaux paramédicaux à Villemade.

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

- Construction d'une Scène de Musique Actuelles (SMAC) à Montauban,
- Construction d'un centre de conservation et d'études à Escatalens,
- Construction d'un nouvel hôpital à Montauban

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Mise en accessibilité des vestiaires du stade de football d'Albefeuille-Lagarde : 2023,
- Extension du dojo à Bressols : 2023
- Construction d'un gymnase à Bressols : 2023-2024,
- Construction d'un city stade à Bressols : 2023,
- Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Corbarieu : 2023-2024,
- Création d'un parcours santé à Corbarieu : 2023,
- Construction d'un centre de conservation et d'études à Escatalens : 2023-2025,
- Création d'un centre de loisirs et d'un ALAE à Escatalens : 2023-2028,
- Extension et végétalisation de la cour d'école à Escatalens : 2023-2026,
- Création d'une maison médicale à Escatalens : 2028,
- Construction d'un pump-track à Lacourt-Saint-Pierre : 2024,
- Construction ALAE/ALSH à Lacourt Saint-Pierre : 2022,
- Extension du local du boulodrome de Lamothe Capdeville : 2023-2024,
- Rénovation du bâtiment de la buvette et des sanitaires de la plage d'Ardus à Lamothe-Capdeville : 2027-2028,
- Construction d'une Scène de Musique Actuelles (SMAC) à Montauban : 2024-2025,
- Rénovation d'Eurythmie à Montauban : 2024-2025,
- Création d'une Mémo-café à Montauban : 2024-2025,
- Construction d'un centre d'excellence sportive à Montauban : 2023-2024,
- Rénovation du stade d'athlétisme Pompidou à Montauban : 2022-2023,
- Restructuration du site de Sapiac : 2023-2024,
- Création d'un pump-track à Montauban : 2023
- Rénovation du stade du Saulou à Montauban : 2024-2025,
- Création d'un équipement enfance/jeunesse à Port Canal : A déterminer
- Création d'un pump-track à Montbeton : 2023-2024,
- Création d'un dojo à Montbeton : 2023-2024,
- Création de locaux paramédicaux à Montbeton : 2024-2025,
- Extension de la plaine de jeux de football à Saint-Nauphary : 2027-2028,
- Création d'un local des chasseurs à Saint-Nauphary : 2025-2026,
- Création de locaux paramédicaux à Villemade : 2024.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de mètres carrés construits/aménagés,
- Taux de fréquentation.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 : Priorité 5

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet



**Objectif stratégique 3-1 : Développer les équipements et services à la population****Fiche mesure n°14 : Développer les équipements pour la sécurisation de l'espace public****Présentation de la mesure n°14 en lien avec l'objectif stratégique 3-1 :****- Contexte général :**

L'ensemble des communes du Grand Montauban connaît une croissance démographique, plus ou moins marquée, et entend maintenir une attractivité et une qualité de vie sur son territoire.

Afin de maintenir ce « bien vivre ensemble », il est cependant nécessaire que l'espace public soit partagé par tous et que chacun se sente en sécurité.

Cette nécessité conduit donc de nombreuses communes à se doter d'équipements visant à assurer la protection de ses administrés.

La Ville de Montauban est quant à elle fortement impliquée dans une politique de sécurité globale, afin de garantir la tranquillité publique.

Forte d'une police municipale de cinquante agents appuyée par un maillage en vidéo protection qui couvre une grande partie de la ville. A jour une centaine de caméras sont déployées sur le territoire communal, la structuration des divers projets urbains étant traitée en matière de prévention situationnelle, afin de sécuriser au mieux les espaces publics.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Maintenir un niveau de sécurité et de protection des administrés suffisant dans l'espace public,
- Anticiper les besoins et adapter l'offre dans tous les domaines en veillant à une répartition optimale sur le territoire.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Mise en place/extension des systèmes de vidéoprotection sur les communes de Corbarieu, Escatalens, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint Nauphary, Villemade,
- Création de nouveaux locaux pour la Police Municipale et le Centre de Supervision Urbain (CSU).

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'équipements installés.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

<b>Objectif stratégique 3-3 : Développer la cohésion sociale et la proximité</b>
<b>Fiche mesure n°15 : Soutenir l'insertion des populations les plus fragiles à travers le développement des équipements et services dédiés</b>
<p><b>Présentation de la mesure n°15 en lien avec l'objectif stratégique 3-3 :</b></p> <p><b>- Contexte général :</b>  Le territoire du Grand Montauban dispose d'une excellente offre d'équipements et services à la population, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance-jeunesse, de la santé, des sports et loisirs, accueillant même pour certains des équipements à rayonnement intercommunal. Cette offre a été largement enrichie ces dernières années, toutefois, en matière d'équipements et de services à la population, les besoins et attentes de la population évoluent constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, évolution des modes de vie, ...) et, surtout, il s'agit de l'un des domaines les plus impactés par la croissance démographique, qui engendre automatiquement une croissance des besoins. C'est pourquoi le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour continuer à répondre de manière optimale aux besoins de leur population et contribuer ainsi à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une répartition optimale des équipements et services à la population sur l'ensemble du territoire, dans un souci de proximité, d'équilibre territorial et de mixité des fonctions.</p> <p><b>- Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer l'offre de services,</li> <li>- Réduire les inégalités sociales,</li> <li>- Favoriser le vivre ensemble, le lien social</li> <li>- Rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li>⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une France Services,</li> <li>- Développement structurel du Centre Social en deux Centres Sociaux indépendants et deux Espaces de Vie Sociale (EVS).</li> </ul> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une France Services : 2023,</li> <li>- Développement structurel du Centre Social en deux Centres Sociaux indépendants et deux Espaces de Vie Sociale (EVS) : 2025.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative
- Nombre d'équipements installés.
<b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b>
PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27
<b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b> sans objet



**Objectif stratégique 3-4 : Agir en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées**

**Fiche mesure n°16 : Développer et coordonner la politique en faveur de la petite enfance**

**Présentation de la mesure n°16 en lien avec l'objectif stratégique 3-1 :**

**- Contexte général :**

Le territoire du Grand Montauban dispose d'une excellente offre d'équipements et services à la population, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance-jeunesse, de la santé, des sports et loisirs, accueillant même pour certains des équipements à rayonnement intercommunal. Cette offre a été largement enrichie ces dernières années, toutefois, en matière d'équipements et de services à la population, les besoins et attentes de la population évoluent constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, évolution des modes de vie, ...) et, surtout, il s'agit de l'un des domaines les plus impactés par la croissance démographique, qui engendre automatiquement une croissance des besoins.

C'est pourquoi le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour continuer à répondre de manière optimale aux besoins de leur population et contribuer ainsi à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une répartition optimale des équipements et services à la population sur l'ensemble du territoire, dans un souci de proximité, d'équilibre territorial et de mixité des fonctions.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire en maintenant un haut niveau de quantité et de qualité de l'offre de services et d'équipements à la population,
- Anticiper et répondre de façon optimale aux besoins et demandes des habitants du territoire, en tenant compte de leur évolution,
- Veiller à une répartition optimale des équipements sur le territoire,
- Mettre l'accent sur la petite enfance et la politique jeunesse,
- Accueillir collectivement des enfants, y compris des enfants à besoins éducatifs particuliers, dans une démarche inclusive.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Création d'une crèche inclusive dans le quartier Villebourbon à Montauban.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2023-2026**

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de places créées.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



**Objectif stratégique 4-2 : Développer le dynamisme et la vitalité des centralités du territoire****Fiche mesure n°17 : Valoriser les entrées de ville et les boulevards et rénovation immobilière du centre-ville****Présentation de la mesure n°17 en lien avec l'objectif stratégique 4-2 :****- Contexte général :**

Le territoire du Grand Montauban dispose d'une excellente offre d'équipements et services à la population, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance-jeunesse, de la santé, des sports et loisirs, accueillant même pour certains des équipements à rayonnement intercommunal. Cette offre a été largement enrichie ces dernières années, toutefois, en matière d'équipements et de services à la population, les besoins et attentes de la population évoluent constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, évolution des modes de vie, ...) et, surtout, il s'agit de l'un des domaines les plus impactés par la croissance démographique, qui engendre automatiquement une croissance des besoins.

C'est pourquoi le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour continuer à répondre de manière optimale aux besoins de leur population et contribuer ainsi à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une répartition optimale des équipements et services à la population sur l'ensemble du territoire, dans un souci de proximité, d'équilibre territorial et de mixité des fonctions.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire en maintenant un haut niveau de quantité et de qualité de l'offre d'équipements à la population,
- Anticiper et répondre de façon optimale aux besoins et demandes des habitants du territoire, en tenant compte de leur évolution,
- Poursuivre les interventions visant à renouveler, à redynamiser et à conforter l'attractivité du centre-ville de Montauban, cœur historique, touristique et stratégique du territoire.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Aménagement des entrées de ville et des boulevards de Montauban : ascenseur pont des Consuls, avenue de Toulouse, avenue du Général Sarrail, boulevards Doumerc et Montauriol, funiculaire du jardin des Plantes,
- Aménagement du square Picquart et de ses abords.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- Aménagement des entrées de ville et des boulevards de Montauban : 2022-2028,
- Aménagement du square Picquart et de ses abords : 2024.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de voies/espaces aménagés.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27 : priorité 5 (exclusivement en QPV dans les espaces publics hors voirie)

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

## Objectif stratégique 4-2 : Développer le dynamisme et la vitalité des centralités du territoire

### Fiche mesure n°18 : Préserver et redynamiser les centres-bourgs et hameaux des communes

#### Présentation de la mesure n°18 en lien avec l'objectif stratégique 4-2 :

##### - Contexte général :

Le territoire du Grand Montauban dispose d'une excellente offre d'équipements et services à la population, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance-jeunesse, de la santé, des sports et loisirs, accueillant même pour certains des équipements à rayonnement intercommunal. Cette offre a été largement enrichie ces dernières années, toutefois, en matière d'équipements et de services à la population, les besoins et attentes de la population évoluent constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, évolution des modes de vie, ...) et, surtout, il s'agit de l'un des domaines les plus impactés par la croissance démographique, qui engendre automatiquement une croissance des besoins.

C'est pourquoi le Grand Montauban et ses communes membres entendent poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour continuer à répondre de manière optimale aux besoins de leur population et contribuer ainsi à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une répartition optimale des équipements et services à la population sur l'ensemble du territoire, dans un souci de proximité, d'équilibre territorial et de mixité des fonctions.

##### - Objectifs et contenu de la mesure :

- Garantir un aménagement du territoire durable, équilibré et partagé, vecteur de cohésion territoriale et de qualité de vie,
- Veiller à l'équilibre urbain-rural,
- Maîtriser la croissance urbaine,
- Anticiper l'évolution des besoins en logement,
- Préserver les commerces, l'artisanat et les services de proximité et continuer à améliorer la qualité de vie dans les centres-bourgs des communes rurales ainsi que dans les cœurs de hameaux,
- Préserver la vitalité et le dynamisme des centres-bourgs des communes rurales du Grand Montauban.

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Création d'une zone d'aménagement mixte (commerces, locaux médicaux, logements) à Lamothe-Capdeville,
- Rénovation d'un bâtiment communal pour la création d'un local en rez-de-chaussée et d'un logement au 1<sup>er</sup> étage à Reyniès,
- Travaux de mise en accessibilité de la mairie de Reyniès (ascenseur),
- Mise en œuvre des contrats bourg-centres des communes de Bressols, Corbarieu, Montbeton et Saint-Nauphary.

##### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Création d'une zone d'aménagement mixte (commerces, locaux médicaux, logements) à Lamothe-Capdeville : 2026-2028,
- Rénovation d'un bâtiment communal pour la création d'un local en rez-de-chaussée et d'un logement au 1<sup>er</sup> étage à Reyniès : 2023,
- Travaux de mise en accessibilité de la mairie de Reyniès (ascenseur) : 2024,
- Mise en œuvre des contrats bourg-centres des communes de Bressols, Corbarieu, Montbeton et Saint-Nauphary : 2022-2028.

##### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- Nombre de projets mis en œuvre.

##### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27: Priorité 5

##### Caractéristiques particulières de la fiche mesure : sans objet



